



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

COMMUNIQUE IMPORTANT

(DECISION PREMIERE DU COMITE DIRECTEUR DU 29 AOUT 2005 COMPLETEE DEPUIS)

En ce début de nouvelle saison, il semble au Comité Directeur utile de rappeler les règles élémentaires qui doivent régir les compétitions de notre District telles que nos « anciens » les avaient imaginées à la création même de notre instance en 1920.

Le Comité Directeur rappelle que l'article 6 des statuts du District de Lyon et du Rhône (DLR), lequel est régi par une association loi 1901, prévoit, depuis l'origine, l'interdiction en son sein de toute discussion d'ordre politique, religieux, professionnel ou syndical.

Par ailleurs, l'article 1 des statuts de la Fédération Française de Football qui s'imposent à toutes les Ligues et tous les Districts précise :

« La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son apparence physique, de ses convictions ou opinions.

Par ailleurs, le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées. »

...

Fin du communiqué page 2 rubrique Présidence

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

Mise en place de la FMI dès le début de saison 2017/2018 sur les catégories suivantes :

- Seniors D4 (2ème Division)
- U19 D2 et D3 (Promotion d'Excellence et 1ère Division)
- U17 D2 et D3 (Promotion d'Excellence et 1ère Division)

Formations pour les Clubs n'ayant jamais utilisé la tablette :

- Mercredi 6 septembre 2017 à 19 h 00 à L'ARBRESLE
- Jeudi 7 septembre 2017 à 19 h 00 au siège du District
- Mercredi 13 septembre 2017 à 19 h 00 à L'OS BEAUJOLAIS

Les Clubs concernés recevront un mail avec toutes les informations.





PRESIDENCE

Tél 04 72 76 01 02 - 06 09 93 73 18
president@lyon-rhone.fff.fr

COMMUNIQUE IMPORTANT (DECISION PREMIERE DU COMITE DIRECTEUR DU 29 AOUT 2005 COMPLETEE DEPUIS)

En ce début de nouvelle saison, il semble au Comité Directeur utile de rappeler les règles élémentaires qui doivent régir les compétitions de notre District telles que nos « anciens » les avaient imaginées à la création même de notre instance en 1920.

Le Comité Directeur rappelle que l'article 6 des statuts du District de Lyon et du Rhône (DLR), lequel est régi par une association loi 1901, prévoit, depuis l'origine, l'interdiction en son sein de toute discussion d'ordre politique, religieux, professionnel ou syndical.

Par ailleurs, l'article 1 des statuts de la Fédération Française de Football qui s'imposent à toutes les Ligues et tous les Districts précise :

« La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son apparence physique, de ses convictions ou opinions.

Par ailleurs, le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- *tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,*
- *tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,*
- *tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,*
- *toute forme d'incivilité.*

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées. »

Le Comité Directeur demande donc à tous les clubs, à tous leurs sociétaires et plus généralement à tous les licenciés du District (membres de commissions, délégués, observateurs, arbitres...) d'appliquer strictement ces dispositions indispensables à la bonne marche du football départemental.

En particulier, le Comité Directeur, informé lors de saisons précédentes de certains comportements surprenants et en tout cas non-conformes à l'éthique du football rappelle :

- Qu'à moins d'une décision de l'Etat ou des collectivités territoriales, de la FFF, de la LRAF ou du DLR aucune minute de silence ou aucun instant de recueillement ne peuvent être observés sur un terrain sauf demande motivée d'un des deux clubs en présence (décès d'un de ses licenciés par exemple) à condition d'en prévenir l'arbitre suffisamment tôt



et de s'en remettre à sa décision sur la recevabilité de la demande.

- Qu'aucun match ne peut être avancé, retardé, suspendu, interrompu ou arrêté pour un quelconque motif d'ordre politique, idéologique, religieux, professionnel ou syndical.

- Qu'aucun lieu, espace, vestiaire... sportif ne peut être utilisé par une équipe (locale ou visiteuse) ou l'un de ses licenciés pour un quelconque motif d'ordre politique, idéologique, religieux, professionnel ou syndical.

- Qu'il est interdit de porter des tenues vestimentaires autres que celles prévues par les lois du jeu et notamment qu'il est interdit que ces tenues comportent des signes ostentatoires ou des messages d'ordre politique, idéologique, religieux, professionnel, syndical ou personnel.

Ainsi, pour les joueuses et bien que la FIFA l'ait récemment toléré, le port du foulard est interdit dans les compétitions organisées par la Fédération Française de Football, ses Ligues et ses Districts, comme la Fédération Française de Football l'a immédiatement précisé.

De même, en hiver, par basses températures, si les joueurs sont autorisés à porter sous leur short des collants, ces collants doivent comme leur nom l'indique « coller » aux jambes. Les bas de survêtement sont interdits sauf pour le gardien de but. Les arbitres sont priés d'être vigilants sur ce point et ne doivent pas hésiter à interdire la participation d'un joueur ou d'une joueuse dont l'équipement n'est pas conforme.

De même, aucun motif d'aucune sorte ne saurait exonérer les pratiquants d'un match de football (joueurs, joueuses, arbitres) des règles élémentaires d'hygiène et notamment de l'obligation de prendre une douche après l'effort. Pour être efficace, cette douche doit être savonnée, tous les vêtements et sous-vêtements ôtés, et remplacés après la douche par du linge propre et sec. Il en est de même après les entraînements. Là encore, des comportements inadmissibles particulièrement chez les jeunes ont été signalés, qu'il appartient aux éducateurs et/ou aux arbitres de corriger ou faire corriger sans délai.

Par ailleurs, le Comité Directeur rappelle que tout propos à caractère discriminatoire ou raciste doit être banni sur et autour des terrains. Il demande à ses arbitres et délégués officiels de respecter et de faire respecter strictement cette règle et de sanctionner ou faire sanctionner sévèrement tout propos ou comportement discriminatoire ou raciste sur le terrain en excluant ou en faisant exclure les fautifs et de ne pas hésiter à arrêter ou faire arrêter une rencontre si des propos ou des comportements discriminatoires ou racistes se manifestent autour du terrain (spectateurs par exemple).

Il sera alors fait application des dispositions de l'article 2 des Règlements Disciplinaires de la FFF et de la circulaire FIFA n°1026 du 28 mars 2006 qui prévoit, le cas échéant, un retrait de points au classement.

Dans le même esprit, les compétitions du District de Lyon et du Rhône étant organisées sous l'égide de la Fédération Française de Football et les spécificités des clubs d'origine étrangère ayant disparu des textes fédéraux, tous les participants à une rencontre officielle du DLR (joueurs, joueuses, dirigeant(e)s, officiels) ne sauraient utiliser une autre langue que le français sur l'aire de jeu lorsqu'ils ont à s'adresser la parole. Il est là aussi demandé aux officiels du District de Lyon et du Rhône de respecter et de faire respecter cette règle élémentaire de communication et de rappeler à l'ordre, faire rappeler à l'ordre, avertir, faire avertir et de ne pas hésiter à exclure ou faire exclure les fautifs s'ils persistent.

Le Comité Directeur compte sur la coopération de chacun pour que de telles questions n'aient pas à se poser. A défaut, il se verra contraint de prendre des mesures drastiques pour faire respecter l'essence même d'une saine pratique du football qui doit réunir tous les hommes et les femmes par-delà leurs opinions, leurs convictions, leurs croyances, leur condition sociale, leur sexe ou leur race.



SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Secrétaire Général : François LOPEZ - **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

INFORMATION AUX HONORAIRES DU DISTRICT

Charles CHERBLANC Président de l'association des Honoraires nous informe :

L'Assemblée Générale de l'Association des Honoraires de notre District aura lieu le **Samedi 30 septembre 2017 à 10h00** au siège du District de Lyon et du Rhône de Football.

L'ordre du jour de l'AG des Honoraires :

09h30 - Accueil et émargements des adhérents

10h00 – Ouverture de l'AG par le Président de l'Amicale

– Accueil et mot du Président du DLR Pascal PARENT

10h30 – Adoption du PV de l'AG du 10 décembre 2016

– Compte rendu saison 2016/2017 (Cherblanc)

– Invitations au Parc OL

- Journées Nationales des Bénévoles (Philibert et Gousset)

- Journée Beaujolais du 5 août 2017

10h50 – Compte rendu financier du trésorier de l'Amicale (Richard)

11h00 - Projets 2017/2018 et questions diverses

11h30 – Clôture de l'AG 2017/2018

Vins d'honneur

Communications supplémentaires :

Cotisations 2017/2018 vingt Euro (20€)

Merci de confirmer votre présence à l'AG avant le 15 septembre 2017 :

. par téléphone au 06 13 66 16 47 ou 04 74 60 76 55

. par email à l'adresse du DLR à l'attention de l'Amicale des Honoraires

INORMATION AUX CLUBS

Le club Saint Cyr Collonges Mont D'OR nous informe qu'à la suite de leur Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 juin 2017, les membres du Conseil d'Administration élu ont procédé à l'élection du nouveau Président pour une durée de trois ans.

Monsieur **BABA ARBI HASSANE** remplace Monsieur **BURDIN MICHEL**.

Le **District de Lyon et du Rhône de Football** profite de l'instant pour féliciter monsieur **BABA ARBI HASSANE** pour son élection en tant que nouveau Président et rend un hommage à monsieur **BURDIN MICHEL** Président sortant pour toutes ses saisons passées à la tête du club.



TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Présents : Michel BLANCHARD - Franck BALANDRAS

➡ RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2016/2017

Les relevés n°4 ont été envoyés le 11/05/17 et étaient à régler au plus tard le 06/06/17. Les Clubs ci-dessous ne sont pas à jour de règlement. De ce fait **la saisie des demandes de licences a été bloquée sur Footclubs depuis le 04/07/17 et jusqu'à régularisation.**

Clubs Libres : 541676 COMORIENS DE LYON FC

Clubs Futsal : 563696 FC PONT EVEQUE

➡ RELEVES DE COMPTE N°5 SOLDE SAISON 2016/2017

Le relevé n°5 qui solde la saison a été envoyé le 20/07/17 aux trésoriers des clubs. Ces relevés étaient à régler avant le 24/08/17. Les Clubs ci-dessous ne sont pas à jour de règlement. **Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 07/09/17. Sans régularisation toutes les équipes seront suspendues.**

Clubs Libres

504556	CONCORDIA F.C.
504643	MONSOLS U.S.
504723	VAULX EN VELIN F.C
520835	BUERS VILLEURBANNE FOOT AS
528368	PORTUGAIS DE VAULX EN VELIN AS
533363	ST PRIEST ENTENTE SPORTIVE
538866	LOCATAIRES DE BANS A.S
553093	SAIN BELOIS

Clubs Futsal

550450	AFS GREZIEU
553445	VILLEURBANNE FUTSAL
563893	ATHLETIC CLUB D'OULLINS
563939	ASEM LION FUTSAL VAULX EN VELIN
580558	AS VILLEURBANNE CECIFOOT
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN
590425	VIENNE ISLE FUTSAL CLUB

Clubs Foot Entreprise

663909	THERMCROSS
663929	AS AMALLIA
680536	FC AVIAPARTNER
682043	AS DHL LYS
690450	SPARTAK



COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Président : Arsène MEYER (tél. 07.87.72.96.17) **Vice-Présidente** : Martine GRANOTTIER

Membres CD : Bernard COURRIER – Serge GOURDAIN - Eric AGUERO - Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BENOIT – Gilbert BOUTEYRE – André GEREZ – Daniel FUENTES – Jean-Michel GAY – Sébastien MARTIN – Jean Claude QUIOT – Maurice MOUROZ

Pour toute correspondance concernant des matchs de coupe, vous devez impérativement utiliser l'adresse de messagerie suivante : coupe@lyon-rhone.fff.fr.

Ceci est impératif pour que vos demandes soient prises en compte.

➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE

Le tirage au sort du 1^{er} tour de la coupe du Rhône Séniors aura lieu au siège du District Lundi 04 septembre à 17h30. Seuls sont concernés les clubs éliminés de la coupe de France ou les clubs n'y ayant pas participé.

Clubs engagés en coupe du Rhône Séniors (en date du 28/08/17)

Si vous découvrez des erreurs dans cette liste, merci de contacter Arsène Meyer au : 07.87.72.96.17.

500124	ASVEL
500319	TARARE
500319	SO PONT CHERUY
500361	CO SAINT FONS
504228	FC 2 FONTAINES
504252	GS CHASSE
504254	UODL TASSIN
504256	FC VILLEFRANCHE 2
504275	NEUVILLE SUR SAONE
504303	MEYZIEU
504325	US VENISSIEUX
504408	AS RHODANIENNE
504416	CHARLY
500445	LA VERPILLIERE
504446	ES LIERGUES
504460	FC FRANCHEVILLE
504563	CASCOL OULLINS
504621	ST PIERRE MINEURS
504633	ES LAMURIEN
504648	TERNAND
504671	UGA DECINES
504674	AS LIMAS
504692	AS ST PRIEST 2
504723	FC VAULX 2
504730	CRAPONNE
504739	CBE FEYZIN

504801	BULLY
505605	FC LYON 2
509685	LYON POINT DU JOUR
511777	ST ALBAN SPORT
512067	AS BRIGNAIS
512107	CHAPONOST
513175	BESSENAY
513735	FC CX ROUSSIEN
514594	US MONTANAY
514696	JS IRIGNY
514865	US VAL D'AMBY HIER
516106	ST FORGEUX
516290	AS DIEMOZ
516402	LYON CX ROUSSE FOOT
516533	LOSC
516822	CS OZON
517095	CORBAS
517431	US FORMANS ST DIDIER
517782	ST ROMAIN DE POPEY
517784	AMPLEPUIIS
517825	RILLEUX
518907	ST QUENTIN FALLAVIER
518950	AS DENICE
519026	SAVIGNY
519027	SOUCIEU JARREST
519576	ST JEAN SPORT

519579	SAINT MARTIN EN HAUT
519903	US COTEAUX LYONNAIS
520061	ST GENIS LAVAL
520066	DUCHERE 2
520835	BUERS VILLEURBANNE
521194	PIERRE BENITE
521509	LOIRE SUR RHONE
522795	TERNAY
522883	MUROISE FOOT
523203	DARDILLY
523341	GENAS AZIEU
523483	MONTCHAT
523565	EVEIL LYON
523647	GLEIZE
523650	LIMONEST 2
523654	FC STE FOY LYON
523825	FC VAL LYONNAIS
523960	TRINITE
524126	SOURCIEUX
524129	VENISSIEUX MINGUETTES 2
524489	CHEMINOTS ST PRIEST
524491	VAUGNERAY
524775	TREVES 4 VENTS
525335	TOUSSIEU
525542	MONTROTTIER
525630	ANTILLAIS VILLEURBANNE



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

525631	MIONS
526195	GREZIEU LA VARENNE
526197	GREZIEU LE MARCHE
526343	VALSONNE
526565	DOMTAC
526814	BELLECOUR
527243	ARNAS
527247	ST JULIEN BIBOST
527399	MANISSIEUX
527623	OUROUX
528353	OL VAULX
528363	VILLEFONTAINE
528368	PORTUGAIS VAULX
528944	ST IGNY VERS
529391	US VAULX VELIN
530038	MACCABI
530061	VILLECHENEVE
532336	ASA VILLEURBANNE
533109	FC GERLAND
533357	MEYS
533363	ES ST PRIEST
535231	PORTUGAIS ST PRIEST
536929	BELIGNY
538617	PORT ST FONS
538623	VAILLANTE YZERON
541518	COUZON
541589	MENIVAL
541604	BELLEROCHÉ
541812	GENAY
541895	PONTCHARRA
544460	CALUIRE SC
545802	ST ROMAIN EN GAL
545882	CORCELLES
546317	CHAPONNAY MARENNES
546355	BORD DE SAONE
547090	JSO GIVORS
548245	OS BEAUJOLAIS
548271	CHAMBOST ALLIERES
548782	POUILLY POMMIERS
548812	SEVENNE
549420	GRIGNY
549463	RHONE SUD
549484	MILLERY VOURLES
550008	CHASSIEU DECINES FC
550077	RIVE DROITE

550941	ENT VAUXONNE
551384	BELLEVILLE ST JEAN
551420	FRANC LYONNAIS
551625	ODENAS CHARENTAY
552157	FC PAYS L ARBRESLE
552404	AS CONFLUENCE
552531	USF TARARE
552543	MAYOTTE
552556	MDA FOOT 2
552780	BIGARREAUX
552969	ANATOLIA
553248	AS BRON GRAND LYON
553724	HAUTE BREVENNE
554474	CHAZAY
563771	SUD AZERGUES
563791	HAUT LYONNAIS
580613	MEGINAND
580634	BERGES DU RHONE
580927	USEL FOOT
580984	SUD LYONNAIS 2013
581322	FC SUD OUEST 69
581381	COLOMBIER SATOLAS
581465	FC PAYS VIENNOIS
581484	LATINO
581938	FC ST FONS
582238	CHANDIEU HEYRIEUX
582303	US DES MONTS
582331	BEAUJOLAIS FOOT
605860	LYON SPORT METROPOLE
611104	MAIA SONNIER



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Présidente : Martine GRANOTTIER **Vice-Président** : Arsène MEYER **Responsable suivi** : HERVE BAUDOUX
(Représentant des clubs) **Membres du CD** : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET –
Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN **Représentant des commissions** : Sylvain RICHARD -
Thierry PESTRITTO - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD - Michel GREGOIS

➡ DISPOSITIF ETOILES

Rappel : Pour les clubs qui n'ont pas récupéré le questionnaire du dispositif étoiles, vous pouvez le télécharger ainsi que la notice explicative sur le site du District de Lyon et du Rhône. Il est à retourner pour le **31 octobre 2017** au plus tard.

➡ REUNION SECURITE CLUBS

La commission PSEM vous rappelle qu'il est obligatoire de désigner un responsable sécurité dans vos clubs, il doit être enregistré sur FOOTCLUB.

Une réunion d'information sera obligatoire pour tous les responsables sécurité. 2 dates au choix sont proposées : mercredi 13 septembre ou jeudi 14 septembre à 19h. Chaque club recevra prochainement une convocation par mail.

➡ REUNION SECURITE FUTSAL

Rappel : une réunion sécurité pour les équipes FUTSAL se tiendra le mardi 5 septembre à 18h30.

COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10
delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Président : PORTEJOIE GILLES - **Secrétaire** : MARET CHRISTEL - **Membre** : DUBOURG CHRISTIAN

INFORMATION IMPORTANTE : il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation, à droite).

RAPPEL : les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.

Madame et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.



➡ DESIGNATIONS

Madame et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, 15 jours auparavant.

Les rapports doivent **OBLIGATOIREMENT** être sur la boîte mail de la délégation pour le lundi avant 14h00 (delegation@lyon-rhone.fff.fr)

SAMEDI 02 SEPTEMBRE:

SENIORS D1 :

MANISSIEUX 1 / EV.S. LAMURIEN 1 : 19H00 KEROUANI HOCINE
AM.LAIQ.MIONS 1 / MENIVAL FC 1 : 19H30 GUISSI MUSTAPHA
SUD AZERGUES FOOT 1 / VENISSIEUX M 2 : 20H BOISSET BERNARD
FEYZIN C.B.E 1 / BRON GRAND LYON 2 : 18H30 PORTEJOIE GILLES
ST FONS C.O 1 / ENT.S.ST PRIEST 1 : 19H DUBOURG CHRISTIAN

SENIORS D2

G S CHASSE 1 / LYON CROIX ROUSSE F.1 : 19H30 HAMADOU AMAR

DIMANCHE 03 SEPTEMBRE:

SENIORS D1 :

U.S.LOIRE S/RHONE 1 / ET.S. TRINITE LYON 1 : 15H00 BENDJEDDOU MOURAD
USEL FOOT 1 / FC PAYS VIENNOIS 1 : 15H00 CANNAUX FRANCK
HAUTS LYONNAIS 2 / VAULX EN V US 1 :15H00 DUBOURG CHRISTIAN

SENIORS D2 :

FC PONTCHARRA ST L2 / A.S DES BUERS VILLE 1 : 15H00 LARIBI HADI
FEYZIN C.B.E 1 / BRON GRAND LYON 2 : 18H30 PORTEJOIE GILLES
ST FONS C.O 1 / ENT.S.ST PRIEST 1 : 19H DUBOURG CHRISTIAN

SENIORS D2

G S CHASSE 1 / LYON CROIX ROUSSE F.1 : 19H30 HAMADOU AMAR

DIMANCHE 03 SEPTEMBRE:

SENIORS D1 :

U.S.LOIRE S/RHONE 1 / ET.S. TRINITE LYON 1 : 15H00 BENDJEDDOU MOURAD
USEL FOOT 1 / FC PAYS VIENNOIS 1 : 15H00 CANNAUX FRANCK
HAUTS LYONNAIS 2 / VAULX EN V US 1 :15H00 DUBOURG CHRISTIAN

SENIORS D2 :

FC PONTCHARRA ST L2 / A.S DES BUERS VILLE 1 : 15H00 LARIBI HADI



COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – VASSIER Georges - TOLAZZI André - MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean Luc.

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph – BALANDRAUD Jean Luc – .MONTERO Antoine - PIEGAY Gérard

➡ LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS

Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

➡ RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

➡ NOUVEAUTES SAISON 2017/2018

Règlements sportifs :

Article 4.09 – Championnat U19

Dès la saison 2017 /2018, **un club pourra aligner 4 (quatre) joueurs U20 dans son ou ses équipes U 19 évoluant dans notre championnat ou coupe de district.**

(Pour information cette disposition ne s'applique pas au niveau fédéral, au niveau ligue et coupe Gambardella)

➡ MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Article 10 – B-3 : Condition de déroulement des rencontres – Qualifications – Licences

Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la **dernière rencontre précédente de championnat**, ne pourront si celle-ci ne joue pas, le même week-end de compétition (le week-end s'entendant du vendredi au dimanche) compléter les équipes inférieures.

Les rencontres de coupes (de groupement – du district – de ligue – de France) ne sont pas comptabilisées pour l'application de cet article (AG du 28/06/2002)



TRANSFORMATIONS DE VOS RESERVES EN RECLAMATIONS (Confirmer les réserves) et RECLAMATIONS D'APRES MATCH (Article 12 des Règlements Sportif du District de Lyon et du Rhône de Football)

Article 12 des RS du DLR – Transformation de vos réserves en réclamations – Réclamations d'Après-Match

Principe

Pour les compétitions de notre District le droit de réclamations fixé par notre tarif (année en cours), est automatiquement débité sur le compte du club réclamant.

Les réserves sont confirmées dans les 48 Heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé au district de Lyon et du Rhône de football **d'une adresse officielle du club déclarée sur l'annuaire officiel du DLR, ou si non déclarée sur Footclubs rubrique identité du club : contact**, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

Si la confirmation est envoyée sous forme de courrier attaché en pièce jointe, depuis une adresse électronique non officielle, ce courrier sera considéré au même titre qu'une télécopie.

Dans les cas de courrier recommandé, télécopie ou pièce jointe, obligation que le nom du signataire soit écrit en clair suivi de sa signature. Ce texte a été adopté à l'AG du 28/06/2002 et applicable à partir de la saison 2002 /2003.

C. Groupements

Pour les compétitions organisées par les Groupements, les confirmations de réserve, les réclamations d'après-match et les évocations devront être envoyées à **l'adresse du Groupement ou à l'adresse personnelle du Président (voir adresse sur l'annuaire du DLR de football) du Groupement ou à l'adresse électronique du Groupement ou du Président de Groupement** dans les formes et délais énoncés ci-dessus.

PRECISIONS CONCERNANT LES CATEGORIES D'ÂGE ET LES COMPETITIONS

(Articles 73 – 153 – 157 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football)

Article 73 des RG de la FFF – Catégories d'âge

Sur autorisation médicale figurant sur la demande de licence, les Joueurs et les joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 et U18F qui peuvent pratiquer en Senior.

Dans les compétitions relevant du District de Lyon et du Rhône :

- les joueurs licenciés U17 peuvent pratiquer en seniors, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral ou agréé par la Commission Régionale Médicale, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale, mais uniquement dans l'équipe première de leur club et dans la limite de 3 joueurs figurant sur la feuille de match.

- Les joueurs licenciés U16 ne peuvent pas pratiquer en catégorie U19 dans les compétitions relevant du District de Lyon et du Rhône.

- les joueurs licenciés U18 peuvent pratiquer en seniors.

- les joueurs licenciés U13 peuvent jouer en catégorie U15 mais dans la limite de 3 joueurs par équipe.

En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne.

Article – 168.1 des RG de la FFF

Dans les compétitions des catégories U12 / U12 F à U15 / U15 F, il peut être inscrit sur la feuille de match :

- un nombre illimité de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée

- au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée. (A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est U14, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U13 et au maximum 3 joueurs U12).

Article – 168.2 des RG de la FFF

Une équipe disputant une rencontre ouverte aux licenciés U8 / U8 F à U11 / U11 F ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses surclassés au sens de l'article 73 des présents règlements.



PRECISIONS CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE CLUB - LES MUTATIONS – LES EXEMPTIONS (Articles 92 – 117 - 160 des Règlements Généraux de la FFF)

Article 92 des RG de la FFF - Changement de club

Article – 92.1

Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes : - en période normale, du 1er juin au 15 juillet, - hors période, du 16 juillet au 31 janvier. Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées aux présents règlements et dans les statuts particuliers. La date prise en compte est celle de l'enregistrement de la licence. Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique.

Article 92.2

Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club. Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de quatre jours francs à compter de l'accord du club quitté. La Ligue régionale d'accueil, la Fédération Française de Football ou, le cas échéant, la Ligue de Football Professionnel, doit se prononcer en cas de demande du club d'accueil fondée sur le refus abusif du club quitté de délivrer son accord.

Article 92.3

Le nombre de joueurs mutés pouvant figurer sur la feuille de match est spécifié à l'article 160 des présents règlements (voir ci-dessous).

Article 117 des RG de la FFF - Exemptions de "Mutation"

Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :

- a)** du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6 F à U11 F.
- b)** du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment). Cette disposition ne s'applique pas si la licence du joueur ou de la joueuse était déjà frappée du cachet "Mutation" dont la durée annuelle de validité n'est pas expirée. De plus, le joueur U12 à U19, ainsi que la joueuse U12F à U19F, quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge, cette mention devant figurer sur sa licence.
- c)** Réservé.
- d)** avec l'accord du club quitté, du joueur ou de la joueuse adhérant à un club nouvellement affilié, à l'exception de celui issu d'une fusion, ou à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, ou du joueur ou de la joueuse adhérant à un club créant une section féminine ou masculine ou une section d'une nouvelle pratique (Futsal notamment) à condition dans ce dernier cas que la licence sollicitée soit une licence spécifique à cette pratique.
- e)** du joueur ou de la joueuse issu d'un club ayant fusionné, à condition qu'il ait introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, pour un autre club au plus tard le vingt et unième jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du nouveau club, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai.
- f)** du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant ou apprenti, et du joueur ou de la joueuse fédéral(e).
- g)** du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant, apprenti ou fédéral, requalifié amateur pour la première fois en faveur du club amateur ou indépendant quitté lors de la signature de son premier contrat ou du joueur qui revient au dernier club amateur quitté après avoir été licencié "Amateur" au sein d'un club à statut professionnel. Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois pour un même joueur.



Article 160 des RG de la FFF - Nombre de joueurs "Mutation"

1/ Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2/ Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum.

3/ L'équipe première amateur d'un club est celle qui participe, dans la catégorie d'âge la plus élevée, à une compétition nationale ou régionale, organisée par la Fédération, les Ligues régionales ou les Districts.

Le Président

Joseph INZIRILLO

Le Secrétaire

Jean-Luc BALANDRAUD

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 17 juillet 2017

DOSSIER N° AD 16

APPEL DE U.S. VAULX EN VELIN ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 06/07/2017

DATE DU MATCH : 11/06/2017

CATEGORIE : U11 - TOURNOI à CRAPONNE

CLUBS : U.S. VAULX EN VELIN 1 / C. LYON OUEST S.C. 1

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Retrait de point avec sursis

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le 11 Septembre 2017 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

POUR LE CLUB U.S. VAULX EN VELIN

Mme la Présidente : Sandrine BORNE ou son représentant

M. le Dirigeant : Christophe TRIBOLET

M. le Dirigeant : Grégory GIOANNINI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 10 alinéa 5 et de l'article 9.

En application des dispositions de l'article 9 alinéa 2 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel-rhone@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 8 jours avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District du Rhône.

Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile ainsi que les frais inhérents à la procédure d'appel sera imputé au Club appelant dont la responsabilité, et/ou celle d'un de ses licenciés, est reconnue, même partiellement.

En vertu de l'article 10 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Vice-Président

C. NOVENT

Le Secrétaire

D. HAMON



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Présents :

Président : Laurent CHABAUD.

Membres : Mohamed AROUS, Franck BALANDRAS, Christophe BOULON, Guillaume CIMIER, Amadeu DO REGO, Michel GARDON, Gérard GRANJON, Michel GREGEOIS.

CTDA : Jean Claude LEFRANC.

Excusés:

Membres : Thierry BOLZE, William BARRE, Jean Luc COMACLE, Moussa TALL, Muharrem YUSKEL

RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

COVELLI Samuel : Demande de transfert de dossier au District de HAUTES PYRENNEES.

GARCIA Frédéric : Concernant AG. Transmis à S.CHAOUCH.

HENRY-DEGIVRY Florent : Indisponible toute la saison 2017/2018.

JULLIEN Jérôme : Lu et noté.

LATHUILIERE Benoit: Indisponible toute la saison 2017/2018.

MOLINO Alessandro : Concernant AG. Transmis à S.CHAOUCH

ROS Annie : Concernant AG. Transmis à S.CHAOUCH

TAULEGNE Samy : Nouveau numéro de téléphone : 06.13.07.27.64.

VAZ TORRES Simon : Demande de transfert de dossier au District de la LOIRE.

ZOBIRI Abousofiane : Reçu certificat médical.

AGENDA

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017 :

Reprise des championnats Seniors District (compétitions D1 et D2) et U19 Excellence

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 :

1^{ère} réunion plénière CDA pour la saison 2017/2018.

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017 :

Séance de formation arbitres capacitaires compétitions U13 Poules Label – siège DLR – 19h00

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017 :

Stage observateurs toutes catégories (8h30 / 18h00) - siège du DLR

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 :

Test physique Werner Helsen Jeunes Arbitres District U17 – U15 - Convocation à 8h00 - Stade de Bron Parilly – rue du Clos Verger - Vénissieux

Assemblée Générale JAD U17 – JAD U15 – siège du DLR - début 11h00 - fin 18h00.

3^{ème} tour de Coupe de France – Désignations des arbitres D1

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017 :

Test physique Werner Helsen Arbitres Seniors – Convocation selon groupes (catégories arbitres) – Stade Laurent Gérin – VENISSIEUX (8h00 à 12h30)

Pause Déjeuner : Cafétéria Flunch – Centre Commercial Carrefour – VENISSIEUX



Assemblée Générale des Arbitres (D1 à D5 – U19 – AA D1/ D2) conjointe avec celle UNAF - Salle Joliot Curie – VENISSIEUX (début des travaux 14h00 – fin 18h30)

Reprise des championnats Jeunes U19 Promotion Excellence - U17 (Excellence à 1^{ère} division) - U15 District (Excellence à 1^{ère} Division)

Tous les matchs U19 sont programmés le dimanche en raison de l'AG des arbitres seniors

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017 :

Reprise des championnats Seniors D3 et D4

2^{ème} journée des championnats D1 – D2 et U19 Excellence

Tous les matchs Seniors et U19 sont programmés le dimanche (AG arbitres samedi 16)

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017 :

1^{er} tour de Coupe de Lyon et du Rhône

Désignations des arbitres D1, D2 complétées des arbitres D3 si nécessaire

1^{er} tour Coupe Gambardella

Reprise des championnats Jeunes U19 – U17 – U15 (dernières divisions).

UNAF LYON RHONE

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

Succès de la 8^{ème} édition de la soirée des trophées

Les randonneurs du dimanche

Devenir arbitre

Alerte Agression

Une belle brochette de fédéraux

Campagne adhésion 2017-2018 lancée

Franck Balandras et Damir Ivankic à l'honneur

Dernier match Fédéral pour Nicolas MEYER ...

Un RDV convivial chez les Verts

Campagne adhésion 2017-2018:

Pour être adhérent UNAF, comme chaque saison, nous t'invitons à régler ta cotisation pour un montant inférieur à 5€ par mois. C'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale. Cette saison écoulée encore, malheureusement, 3 de nos collègues ont subi des outrages sur les terrains. 46 € pour un adulte et 33€ pour un jeune, pour être adhérent du club UNAF, ce qui permet de bénéficier d'une multitude d'avantages.

Alors sans plus attendre, tu peux régler la cotisation soit par chèque bancaire soit par carte bancaire grâce au paiement en ligne de notre site web en cliquant sur le logo du Crédit Mutuel (en haut à droite de cette page web).

Tu peux accéder ensuite au formulaire électronique en cliquant sur le lien présent sur notre site web <http://www.lesiffletdugone.com> ou alors tu peux télécharger le formulaire papier et l'adresser ensuite par courrier postal avec ton paiement par chèque, à l'adresse suivante :

UNAF LYON & RHONE – District de Lyon et du Rhône de Football – 30, allée Pierre de Coubertin – 69007 LYON.



COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél 04 72 76 01 24
technique@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Président : M. Farid DJEBAR

Membres : Sylvain RICHARD (C.T.D.) : 06 22 46 60 11 / Benoît SUBRIN (C.T.D.) 06 98 70 23 49 / Rémi PELOUX (C.D.F.A.) : 06 99 21 88 03 / Jérôme HERNANDEZ (ES) : 06 84 99 97 82/ Lisa EUSTACHE (ES) : 06 67 55 15 72

Secrétaire : Khadija NAIT

➡ FORMATIONS DE CADRES SEPTEMBRE / OCTOBRE 2017

Certification CFF de « rattrapage » : Vendredi 22 Septembre 2017 (Gerland)

Module U7 : Dimanche 15 octobre 2017 (lieu à définir)

Module U9 : Samedi 21 et Dimanche 22 octobre 2017 (Heyrieux et Villefranche)

Modules U9 « mineurs » : Lundi 30 et Mardi 31 octobre 2017 (lieu à définir)

CFF1 (formation initiale) : Du Mardi 24 au Vendredi 27 octobre 2017 (GERLAND)

Module U13 : Samedi 21 et Dimanche 22 octobre 2017 (lieu à définir)

CFF2 (formation initiale) : Du Mardi 24 au Vendredi 27 octobre 2017 (St Genis Laval)

CFF3 (formation initiale) : du Mardi 24 au Vendredi 27 octobre 2017 (St Genis Laval)

CFF4 (formation initiale) : Du Mardi 26 au Vendredi 29 septembre 2017 (GERLAND)

Futsal « Découverte » : Jeudi 21 et Vendredi 22 septembre 2017 à Civrieux d'Azergues (19h - 23h)

Objectifs :

☑ Encadrer des jeunes pour la pratique du Futsal.

☑ Développer le Futsal dans les clubs, écoles, collèges, sur des terrains de proximité avec des jeunes joueurs

CFF1/2 « STAPS » : Du Mardi 4 au Vendredi 7 septembre 2017 (La Doua)

➡ RECHERCHE DE SITES MODULE U7/U13/U9 MINEURS

La Commission Technique et des Jeunes du District du Rhône est à la recherche de sites pour l'organisation de ses **prochains modules de formation**.

A savoir :

- un **module U7** du dimanche 15 octobre 2017

- un **module U13** du samedi 21 et dimanche 22 octobre 2017

- un **module U9 « Mineurs »** du lundi 30 et mardi 31 octobre 2017

Si vous souhaitez organiser un de ces modules au sein de votre club, vous pouvez poser votre candidature auprès de la Commission Technique, à condition de respecter "le cahier des charges" (document sur notre site)

➡ FICHES CLUBS

Pour cette nouvelle saison 2017-2018, nous demandons à nos clubs ayant au moins une équipe de jeunes de **renseigner sur Footclubs leur équipe technique (avant le Vendredi 22 Septembre 2017)** afin de faciliter la communication avec le District et entre les clubs.

Cette démarche remplace la fiche technique qui était demandée les saisons précédentes (procédure envoyée aux clubs)



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47 - Gilbert BOUTEYRE 06.17.86.17.96

MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, à compter de la saison 2017-2018, seules les demandes de modifications de match effectuées par **FOOTCLUBS** seront prises en compte.

Zone rouge : à compter du lundi 28 août 2017 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 01, 02 et 03 septembre 2017. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 28 août 2017 à 16 h jusqu'au lundi 04 septembre 2017 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 08, 09 et 10 septembre 2017. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 15, 16 et 17 septembre 2017.

RAPPEL IMPORTANT

Les arbitres organisent traditionnellement leur AG de rentrée sur un samedi entier afin de ne pas bloquer tout un week-end.

Conformément au calendrier réalisé par les clubs et paru en fin de saison dernière, aucun match SENIORS et U19 n'aura donc lieu le samedi 16 septembre 2017. Tous les matchs concernés ont été reportés au dimanche 17 septembre.

Merci de vérifier dans vos clubs que ceci est bien possible ou de demander aux adversaires les modifications d'horaire, de terrain **ou inversions** qui deviendraient nécessaires.

Très bonne saison 2017-2018

ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Conformément aux articles 6 et 17 des règlements sportifs et généraux du District du Rhône, nous vous rappelons que, pour pouvoir jouer en nocturne, il faut obligatoirement fournir au District (Commission Sportive) une attestation d'éclairage de 150 LUX qui correspond à l'actuel niveau 5 de la F.F.F. C'est ce que nous appelons un éclairage agréé par le DISTRICT.

Cette attestation est demandée par le club à sa Mairie qui certifie que l'éclairage est au minimum de 150 lux.

Dans le cas où vous souhaitez que des équipes de votre club jouent en nocturne, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus vite cette attestation.

Vous trouverez la fiche d'attestation d'éclairage sur le site du DLR dans les documents de la commission sportive et compétitions à télécharger.

Eclairages homologués :

TASSIN (504254): stade Dubot.

FC COLOMBIER-SATOLAS (581381) : stade municipal de Colombier-Saugnieu.

ST-ALBAN DE ROCHE (511777) : stade Maximin Roybet.



➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

CS VERPILLIERE : accord pour la préservation du terrain du stade Gallois à La Verpillière pour un repli sur le terrain du stade des Loipes à La Verpillière.

Cette préservation de terrain est valable uniquement pour l'équipe Séniors évoluant en D2 poule C.

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2016/2017 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

➡ ENTENTES SAISON 2017/2018

CHAMBOST-ALLIERES - ST-JUST D'AVREY, POULE LES ECHARMEAUX et LAMURE SUR AZERGUES. Dénomination : Entente Haute Azergues (EHA).

En U13, équipe EHA 1 gestionnaire CHAMBOST-ALLIERES – ST-JUST D AVRAY

. équipes EHA 2 et EHA 3 gestionnaire ES LAMURE / AZERGUES

En U15, équipes EHA 1 et EHA 2 gestionnaire ES LAMURE / AZERGUES

En U17, 1 équipe : gestionnaire CHAMBOST-ALLIERES – ST-JUST D AVRAY

HAUTE BREVENNE FOOT et LA GIRAUDIERE en U15 et U17.

Dénomination : Entente Haute Brévenne – La Giraudière.

En U15, 2 équipes. Gestionnaire HAUTE BREVENNE FOOT

En U17, 1 équipe. Gestionnaire HAUTE BREVENNE FOOT

AS DENICE et ARNAS en U8, U9, U10 et U11.

Dénomination : Entente Denice- Arnas. Gestionnaire : DENICE.

AS DENICE et LIMAS en U15 et U17.



Dénomination : Entente Denice- Limas

En U15, gestionnaire : DENICE

En U17, gestionnaire : LIMAS.

Saison 2017-2018 - Modifications apportées aux poules.

Pour la saison 2017-2018, en Séniors D4 (2^{ème} division) ple F, VALSONNE 1 remplace EXEMPT.

Pour la saison 2017-2018, en U17 D3 (1ère division) ple C, SCBTP1 remplace SC CALUIRE2.

➡ SAISON 2017/2018

LOU FOOTBALL (554049) en inactivité en Séniors et en Jeunes.

FC COLOMBIER-SATOLAS (581381) en inactivité en U19.

O RILLIEUX (517825) en inactivité en U19.

➡ HOMOLOGATIONS DE TOURNOIS

GROUPEMENT SAONE METROPOLE – U13 le 03/09/17

546317 F.C. CHAPONNAY MARENNES – U12 U13 le 02/09/17

581381 F.C COLOMBIER SATOLAS – U13 le 02/09/17

504303 U.S. MAJOLAINE MEYZIEU – U15 le 02/09/17 U17 le 03/09/17

523565 EV.DE LYON – U17 le 03/09/17



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Présents : Mme CHAUVOT, Mr CATHELAND

Excusées : Mmes DI RIENZO, PLATROZ, PUECH, VERGUET.

➡ INFO REUNION DE DEBUT DE SAISON

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017 9 heures à 12 heures au district de Lyon et du Rhône de Football.

Pour tous les clubs ayant engagé une équipe en championnat Séniors / U18F / U15F (facultatif pour le football d'animation) un représentant par club suffi mais est obligatoire.

Tout club absent sera amendé de 124€.

➡ SENIORS A 11

SAISON 2017-2018 SENIORS A 11

Réunion début de saison **le samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures. Tout club absent sera amendé.**

Début du Championnat le 17 septembre 2017.

Quota par rencontres 2 joueuses U18F (2000), 1 joueuse U17F (2001)

16 Clubs Engagés :

Villefranche Fc 1, La Verpillière 1, St Pierre Mineur 1, Lyon football fc 1, Poule les Echarmeaux 1, Muroise Foot 1, Ev.S. Genas Azieu 2, Eveil de Lyon Fém. 1, El.S. De Gleize 1, La Giraudière 1, Chaponnay Marennes 1, F.C. Bords de Saône 1, Chassieu Décines FC 1, Pays De l'Arbresle 1, Hte Brevenne F. 1, Sud Lyonnais F 2013 2.

➡ SENIORS A 8

SAISON 2017-2018 SENIORS A 8

Réunion début de saison **le samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures. Tout club absent sera amendé.**

Inscription sur FOOTCLUBS

Date limite d'engagement d'une équipe séniors à 8 **le dimanche le 10 septembre 2017. Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.**

Début du Championnat le week end du 23/24 septembre 2017.

Quota par rencontres 2 joueuses U18F (2000), 1 joueuse U17F (2001)

20 Clubs Engagés :

Lyon football Fc 2, St Alban de Roche Sp 1, J.S. Irigny Vernaison 1, St Forgeux As 1, Corbas F.C. 1, Savigny F.C. 1, A.S. St Martin en Haut 2, U.S. Loire S/Rhône 1, Eveil de Lyon Fém. 2, Manissieux As 1, F.C. Gerland Lyon 1, F.C. Mas Rillier 1, Couzon G.O.S. 1, F.C. Pontcharra St Loup 2, St Denis En Bugey Am 1, Porte de l'Ain 1, O. Buyatin 1, Chazay d'Azergue 2, Sud azergues Foot 1, Colombier-Satolas Fc 1.

➡ U18F

SAISON 2017-2018 U18F à 8 ou à 11

Réunion début de saison **le samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures. Tout club absent sera amendé.**

Inscription sur FOOTCLUBS

Date limite d'engagement d'une équipe U18F à 8 ou à 11 **le vendredi 15 septembre 2017. Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.**

Début du Championnat week-end du 30 septembre / 1er octobre 2017.

Catégories d'âges autorisées U18F (2000), U17F (2001), U16F (2002), 3 joueuses U15F (2003)



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

U18F à 11

9 Clubs Engagés :

Villefranche Fc 1, Vaulx E. Velin Fc 1, Montmerle 1, Se Fc Etienne 1, Ev. S. Genas Azieu 2, Chassieu Décines F.C. 1, Us Bassin Pontevallio 1, Chazay Azergues 2, Caluire F. Filles 1968 2.

U18F à 8

8 Clubs Engagés :

G.S. Chasse 1, Vaulx E. Velin Fc 1, F.C. Croix Roussien 1, A.S. De Dardilly 1, Eveil de Lyon Fém. 1, Am. Laiq. Mions 1, Oyonnax Pvcf 1, Sud Lyonnais F 2013 1.

➡ U15F A 8

SAISON 2017-2018 U15F à 8

Réunion début de saison **le samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures. Tout club absent sera amendé.**

Inscription sur FOOTCLUBS

Date limite d'engagement d'une équipe U15F à 8 **le vendredi 15 septembre 2017. Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.**

Début du Championnat week-end du 30 septembre / 1er octobre 2017.

Catégories d'âges autorisées U15F (2003), U14F (2004), 3 joueuses U13F (2005)

U15F à 8

8 Clubs Engagés :

Villefranche Fc 1, Vaulx E. Velin Fc 1, Lyon Football Fc 1, J.S. Irigny Vernaison 1, Eveil de Lyon Fém. 3, F.C. Pays de l'Arbresle 1, Chazay d'Azergues 1, Caluire F. Filles 1968.

➡ U13F A 8

PES : le 21 Octobre 2017 sont concernées les U14F et U13F

Recherche un site avec 2 terrain sur la journée contacter Lisa Eustache leustache@lyon-rhone.fff.fr

➡ U11F U9F U7F

PRATIQUE : Championnat garçons dans les groupements.

RENTREE DU FOOT

Samedi 30 septembre ou Dimanche 1^{er} Octobre

Recherche un site avec 2 terrain sur la journée contacter Lisa Eustache leustache@lyon-rhone.fff.fr

➡ ARBITRES CAPACITAIRES 2017/2018

Formation le jeudi 7 septembre 2017 à 18h30 au district de Lyon et du Rhône de Football : ce temps est consacré aux lois du jeu. Réunion animée par le CDFA Jean Claude LEFRANC.

ATTENTION !!!!! Pour participer, merci de bien vouloir envoyer un mail à la commission féminine : feminine@lyon-rhone.fff.fr avec nom du club, liste des participants(es), numéro de licence et fonction aux clubs avant le mardi 5 septembre

➡ INFO COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL FEMININES

U18F et U15F aura lieu le samedi 20 janvier 2018

Seniors aura lieu le dimanche 21 janvier 2018

Inscription sur Footclub 1 équipe par club et par catégorie.

Si vous êtes intéressé pour l'organiser merci d'adresser par mail votre candidature à la commission Futsal.

➡ REUNION PLENIERE DE LA COMMISSION

Lundi 4 septembre à 18h30 au district : réunion des membres de la CDF et CTJ pour préparer la saison (calendrier, actions, AG etc...).



COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 août 2017

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M. Jacques ROS, Mme Roselyne ROS, Melle Annie ROS.

Les mails ne doivent pas être adressés aux membres de la commission, mais seulement à l'adresse suivante : futsal@lyon-rhone.fff.fr

Zone rouge : à compter du Lundi 28 Août 2017 à 16 H nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 01, 02 et 03 Septembre 2017. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et date de rencontre.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du Lundi 28 Août 2017 à 16H jusqu'au Lundi 04 Septembre 2017 à 16 H pour toutes les rencontres prévues les 08, 09 et 10 Septembre 2017. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 15, 16 et 17 Septembre 2017.

➡ INSCRIPTIONS : DERNIER AVERTISSEMENT

D2 : MOULIN A VENT 3, LYON 6

D3 : France FUTSAL RILLIEUX 1, SAINT FONS, VAUGNERAY 1

D4 : CONDRIEU 3, France FUTSAL RILLIEUX 2, VAUGNERAY 2

Clubs inscrits en D 4 à ce jour : ASS VAULX 1, ASS VAULX 2, BEAUJOLAIS AZERGUES 4, CCDSV 1, CCDSV 2, CSA 7EME 2, GRIGNY, LIMONEST 4, FUTSAL VAULX 4, FUTSAL MONT D'OR 5, FUTSAL MONT D'OR 4, GFC LYON, LENTILLY, MARTEL CALUIRE 4, SLD 2, SUD AZERGUES 3, FC VAULX 2

➡ FEUILLE DE ROUTE FUTSAL

Suite à la validation de la feuille de route FUTSAL par les membres du Comité Directeur du 20 mai 2017, et sa présentation lors de L' AG du 08 juin 2017 **une réunion obligatoire pour tous les clubs (si absence à cette réunion les clubs seront amendés)** aura lieu spécialement sur ce sujet le 5/09/2017 à 18H30 au siège du District de LYON et du Rhône 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON.

➡ COURRIERS RECUS

ASS LYON, PONT EVEQUE ces deux clubs ne repartent pas pour la saison prochaine

FC VAULX, AC OULLINS, IRIGNY, LIMONEST, BEAUJOLAIS AZERGUES, U.S.G.A. VIENNE pour confirmation d'inscriptions FUTSAL MONT D'OR ; lu et noté pour vos horaires de matches Par contre pour les équipes 4 et 5 merci de faire le nécessaire sur FOOT CLUB

AC OULLINS lu et noté pour le gymnase de la 1^{ère} journée de championnat

Reprise du championnat D1 – D2 – D3 : **Le 16/09/2017**

Reprise Championnat D4 : **Le 30/09/2017**

(inscription obligatoire avant le 20-09-2017)

Les coupes de Lyon et du Rhône jeunes (U13,U15 et U18) auront lieu les 13 et 14 Janvier 2018 ; les coupes de Lyon et du Rhône U15 et U18 féminines auront lieu le 20 Janvier et seniors féminines le 21 Janvier 2018 ; les clubs intéressés, merci de bien vouloir vous inscrire sur FOOTCLUBS (une équipe par catégorie et par club)

Les clubs désirant organiser ces manifestations, merci d'adresser votre candidature par mail à la commission.



COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 29 août 2017

Président : M Christian Bourlioux

Membres commissions: Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Denis Eeses, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Mei

Permanence de la commission : Prochaine permanence le **MARDI 05/09/2017**

ASSEMBLEE GENERALE DU FOOT-LOISIR à 11 et à 8

CONFIRMATION : Le **MARDI 12 SEPTEMBRE 2017** à 18h30 à L'espace citoyen, Mairie du 8°, 12 avenue Jean Mermoz 69008 LYON

Ordre du jour :

Bilan de la saison 2016/17 foot à 11 et à 8

Bilan de la coupe 2016/17

Calendrier de la saison 2017/18

Réunions des poules (voir dates ci-dessous)

Coupe et date de tirage

Rappel concernant le fonctionnement du loisir

La liguelicence, assurance

Inscription sur foot clubs, site du district

Tarifs cotisations 2017/18

Mise à jour des coordonnées des clubs

Consultation du PV, site du district

Rédaction de la feuille de match (la date, la journée, la poule, l'arbitre de façon lisible)

Le fair-play

Questions diverses

Remises de médailles

Pot de l'amitié

Note : Nous vous rappelons du caractère obligatoire de votre présence ou d'un représentant du club à l'AG
Toute absence sera sanctionnée par une amende de 124€

Les réunions des Poules auront lieu le :

le mardi 19/09/2017

le jeudi 21/09/2017

(L'affectation des poules vous sera communiquée le jour de l'assemblée)

N'ATTENDRE PAS LE DERNIER MOMENT POUR PREPARER VOS LICENCES ...



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83
beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Tél. permanence : 04 74 68 67 83 - Tél. présidente : 06 78 61 00 66
Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, impasse Revin à Villefranche sur Saône

INFORMATION AUX CLUBS

L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT BEAUJOLAIS EST PREVUE
LE VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2017 A 19 H 30
A CHATILLON D'AZERGUES, salle du Lac (près du stade).

Pensez à engager vos équipes U13 (championnat et coupe du Beaujolais) ainsi que vos équipes U11 et U9
Première journée prévue le 16 septembre.

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56
brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 29 août 2017

Présents : Marc Bayet, Denis Contamin, Christophe Laval, Maurice Genetier, David Florès

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h00 à 19h30 à Maison des Associations -
Groupement Brévenne - 1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST - tel : 04-78-45-57-56
mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

PRESIDENCE

Marc BAYET

L'Assemblée Générale du Groupement Brévenne se déroulera le samedi 2 Septembre à 9 heures à SAINT PIERRE LA
PALUD, salle des Fêtes 21 rue des Roches.

COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Courriers reçus

Entente Grézieu-Vaugneray : Plateaux à Grézieu la Varenne

Informations importantes

La journée de rentrée se déroulera le 23 septembre à Chaponost stade Robert Guivier sur la matinée de 10h à 11h45 sur le terrain.

Vous pouvez proposer une date du calendrier U7 pour recevoir un festi-animation de 18 à 24 équipes ou un plateau de 10 à 14 équipes.



COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Courriers reçus

GREZIEU LA VARENNE et USOL VAUGNERAY entente en U9 gérée par GREZIEU : Lu et Noté

Localisation des plateaux U9

Merci aux clubs ayant plusieurs terrains ou en entente de nous préciser les terrains sur lesquels se dérouleront les plateaux U9, afin que nous puissions l'indiquer lors de la parution de ceux-ci. GREZIEU - VAUGNERAY : Plateaux à GREZIEU LA VARENNE. Lu et Noté

Engagement de nouvelles équipes

FRANCHEVILLE : 1 Equipe U9

Dates limite d'inscription pour les deux prochains plateaux

La journée d'accueil du 16 septembre 2017 sera constituée à partir des équipes inscrites au 05 Septembre 2017 au soir.

La première journée du 30 Septembre 2017 sera constituée à partir des équipes inscrites au 18 Septembre 2017 au soir.

Les équipes inscrites après ces dates seront positionnées sur les journées ultérieures.

COMMISSION U11

Maurice GENETIER et Christophe LAVAL

Courriers reçus

GREZIEU la VARENNE : horaire et lieu des plateaux Lu et Noté

FRANCHEVILLE : inscription d'une équipe U11 Lu et Noté

OLYMPIQUE LYONNAIS : inscription d'une équipe U10 Lu et Noté

OLYMPIQUE LYONNAIS : pas de terrain disponible pour le 23 Septembre Lu et Noté

Les deux premières journées paraîtront sur le site du District à partir du 7 Septembre

Informations permanentes

Grézieu la Varenne : Plateau à 14h à Grézieu la Varenne

COMMISSION U13

David Florès et Marc Bayet

Courriers reçus : AS Grézieu-la-Varenne : lu et noté ; entente avec USOL Vaugneray.

Coupe Brévenne : Nous informons tous les clubs que l'engagement des équipes s'effectue sur FOOT-CLUB jusqu'au 4 septembre.

Festival U13 : Seules les équipes 1 de chaque club peuvent y participer : l'inscription est automatique et gratuite.

Rappel : les équipes éliminées à l'issue des deux premiers tours basculent en Coupe Brévenne (sauf celles évoluant en label).

Information permanente : Entente Grézieu-Vaugneray : les rencontres se dérouleront sur le terrain de Vaugneray.



GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

SECRETARIAT

Assemblée Générale

Elle aura lieu le vendredi 01 septembre 2017, à 19H30, à l'Espace Monts d'Or, 15 chemin des Anciennes Vignes 69410 CHAMPAGNE au Mt d'OR. Ce bâtiment se situe au-dessus du stade. Présence indispensable

Courriers

LOSC: Engagements

St CYR: Nom du nouveau Président

Dates à retenir :

U13 - 16 septembre 2017 festival U13 + coupe de groupement

23 septembre 2017 : 1^{ère} journée de championnat

U11 - 16 septembre 2017: 1^{ère} journée de championnat

U9 – 16 septembre 2017 : Rentrée du foot à 9

U7 – 23 septembre 2017 : Journée d'accueil

Dernier délai d'engagement sur FOOTCLUBS : Lundi 4 septembre 2017. Au-delà de cette date vous devrez vous engager par mail.

COMMISSION U13

Festival U13 : Les équipes ne sont engagées d'office. Si un club ne peut pas participer (faute d'équipe), le signaler le + rapidement possible.

Les éliminées seront reversées en coupe ANAYA au tour suivant.

Coupe ANAYA : Les équipes seront prises en fonction de leur engagement sur FOOTCLUBS. Les équipes éliminées participeront à la coupe LARGE.

Championnat : Sachant qu'il faut environ 15 jours pour composer les poules et établir le calendrier, il serait bien que l'engagement des équipes soit terminé le 8 septembre 2017 (nous réservons toujours, si c'est possible, quelques places pour les retardataires).

Les 2 premiers des poules A & B intégreront le championnat inter-groupements en 2^{ème} phase.

COMMISSION U11

Championnat

Sachant qu'il faut environ 15 jours pour composer les poules et établir le calendrier, il serait bien que l'engagement des équipes soit terminé le 8 septembre 2017 (nous réservons toujours, si c'est possible, quelques places pour les retardataires).

Nous préciser le lieu et l'heure des plateaux, si nous n'avons pas d'information nous reprendrons les mêmes éléments que la saison dernière.

COMMISSION U7

Journée d'accueil : Elle se déroulera le samedi 23 septembre 2017 sur les installations de l'US FORMANS. Les clubs seront répartis sur les 2 demi-journées :

Le matin de 9H30 à 12H00

L'après-midi de 14H00 à 16H30

Pour une bonne organisation de cette journée, nous vous demandons de vous inscrire avant le 15 septembre 2017.



GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

La prochaine saison arrive déjà avec 2 dates importantes à retenir, le **samedi 2 septembre** au matin à 9H00, Assemblée Générale du Groupement, au Stade BOIRON GRANGER rue P.BARATIN Villeurbanne club accueillant l'**ASVEL** tous les clubs du groupement sont conviés a cette assemblée même ceux qui n'ont pas d'équipes de jeunes.

Journée d'Accueil des U 7 le samedi 23 septembre lieu à déterminer (merci de nous faire l'offre d'accueillir cette manifestation, il nous faut au moins 2 terrains à 11 + un espace animations) pour une organisation soit à la demi journée ou journée entière à définir.

Pensez à inscrire vos équipes sur foot club des U7 au U 13 pour pouvoir constituer le championnat et différentes poules sans oublier les coupes H.GUERIN pour les U 13(coupe nationale), coupe U13 du GLM, coupe du GLM en U15 et U 17, ainsi que la Coupe GUICHARD pour les seniors, fin des inscriptions le 4 septembre.

A consulter le calendrier du foot d'animation sur le site du District.

COMMISSION U13

Présents : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Les dates des journées de championnat pour la première phase en catégorie U 13 sont disponibles sur le site du District du Rhône de football dans l'onglet Groupement puis sur l'onglet LYON-METROPOLE.

RAPPEL : Samedi : 23/09/2017 (J1) – 30/09/2017 (J2) – 07/10/2017 (J3) – 18/11/2017 (J4) – 25/11/2017 (J5) – 09/12/2017 (J6) – 16/12/2017 (J7).

Journée de Match retard : samedi 23/12/2107

A ce jour, nous comptons seulement **57 équipes** inscrites pour la première phase du championnat.

Merci de penser à inscrire vos équipes (via le site foot-club) car la date butoir est fixée au **lundi 4 septembre 2017**, un rappel sera fait lors de l'assemblée générale du samedi 2 septembre 2017.

Equipes inscrites au 28 aout 2017 : OLYMPIQUE LYONNAIS 3/4F - ASUL 1/2 – ASVE 1/2/3/4 – CO SAINT FONS 1/2 – US VENISSIEUX 1/2/3/4 – ES CHARLY 1 – FCBE FEYZIN BELLE ETOILE 1/2 – FC LYON 3/4/5/6/7 – JS IRIGNY 1/2 – FC ROULE LA MULATIERE 1 – AS BUERS 1/2 - AS MONTCHAT 1/2/3/4/5/6/7/8 - ES TRINITE 1/2/3/4/5 – AS MINGUETTES 3/4 – AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1/2 – FC GERLAND 1/2/3/4 – AS BRON GRAND LYON 1/2 – CS LYON 8^{ème} 1/2/3 – VILLEURBANNE UNITED FC 1/2 – SC BRON TERRAILLON LA PERLE 1/2.

Clubs n'ayant pas inscrits d'équipe au 28 aout 2017 (date butoir fixée au lundi 4 septembre 2017) : US MEYZIEU – UGA DECINES – USM PIERRE-BENITE – AS BELLECOUR-PERRACHE – CDFC CHASSIEU-DECINES – CORPS SAINT FONS.

COMMISSION FESTIVAL U13

Présents : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Les dates des journées du Festival U13 sont disponibles sur le site du District du Rhône de football dans l'onglet Groupement puis sur l'onglet LYON-METROPOLE.

RAPPEL : Samedi : 16.09.2017 (Tour 1) - 14.10.2017 (Tour 2) - 2.12.2017 (Tour 3) - 24.03.2017 (Finale départementale).



GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 29 août 2017

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Membres : E. et A. MONTEIL – E. BLASCO - B. CAPOGROSSI – E CHAMOT– JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST - B. GAND – O. MONTEIL – J.EXBRAYAT

Visite : René Jacquet

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

AG du groupement

Présence obligatoire de tous les clubs même ceux n'ayant que des équipes seniors

L'assemblée générale du groupement aura lieu le vendredi 1^{er} septembre à 19 h 00 à la Sevenne

Salle polyvalente - 72 chemin du verger - 38200 Villette de Vienne

Pensez à inscrire vos équipes sur foot club en précisant si possible les équipes entièrement féminine, vous avez jusqu'au 04 septembre mais si vous le pouvez faite le avant, que nous puissions préparer les poules et la coupe U13, vous pourrez rajouter ensuite les équipes supplémentaires par mail au groupement

La reprise pour chaque catégorie est le 16 septembre pour les U9 – U 11 et U13 et le 23 septembre pour les U7

Pour les clubs en entente merci de nous faire savoir sur quel lieu joueront les différentes catégories, essayés pour faciliter les choses de fixer un lieu par catégorie quitte à changer pour la deuxième partie de saison en janvier merci pour les autres clubs

Beaucoup d'inexactitude dans les inscriptions, en U 13 certains sont inscrits en coupe mais pas en championnat ?????? Le contraire aussi, alors pensez à inscrire vos équipes U13 en coupe VDR c'est la première journée pour cette saison le 16 septembre, nous devons faire le tirage rapidement

COMMISSION U11

Ernest Blasco: 06 17 21 64 48

Courrier-messagerie:

DESIGNATIONS

Clubs désirant opter de jouer à 10h00 : nous le dire rapidement

Ces clubs doivent impérativement prévenir les clubs qu'ils vont recevoir avant chaque journée suffisamment à l'avance. Mettez le groupement en copie, nous validons par parution au PV.

COMMISSION U9

Jérôme Exbrayat : 06 68 02 28 26

Courrier-messagerie :

ES Saint-Priest, Réponse en retour du courrier.



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

DESIGNATION JOURNEE ACCUEIL LE 16 SEPTEMBRE 2017. 10h00.

CLUB SITE 1 : F.C. COLOMBIER SAUGNIEU SATOLAS

S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ - U.S. VAL D'AMBY HIERES S/AMBY

F.C. COLOMBIER SAUGNIEU SATOLAS - U.S. EST LYONNAIS

CLUB SITE 2 : U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS

U. S. DES BERGES DU RHONE - EV.S. GENAS AZIEU

U. S. VILLETTE D'ANTHON – JANNEYRIAS - A.S.C. JONS - C.S. VAULXOIS

CLUB SITE 3 : F.C. LA SEVENNE

A.S. RHODANIENNE - U.S. LOIRE S/RHONE - F.C. LA SEVENNE

PAYS VIENNOIS FC - F.C. SIMANDRES

CLUB SITE 4 : AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST

A.S. ST PRIEST - F.C. MIONS - AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST

AM.S. TOUSSIEU - EV.S. DE GREPAY

CLUB SITE 5 : A.S. VILLEFONTAINE

C.S. VERPILLIERE - O. ST QUENTINOIS FALLAVIER –

ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU - A.S. VILLEFONTAINE

CLUB SITE 6 : MUROISE F. ST BONNET DE MURE

A. CHANDIEU/HEYRIEUX - ST ALBAN DE ROCHE SP.

MUROISE F. ST BONNET DE MURE - EV.S. GENAS AZIEU - AM.S. DE DIEMOZ

CLUB SITE 7: ENT.S. ST PRIEST

A.S. MANISSIEUX ST PRIEST - ENT.S. ST PRIEST - C.S. OZON ST SYMPHORIEN

F.C. CHAPONNAY MARENNES

CLUB SITE 8: GRPE S. DE CHASSE S/RHONE

SUD LYONNAIS FOOTBALL - F.C. TERNAY - GRPE S. DE CHASSE S/RHONE

F.C. DE CORBAS - F.C. ST ROMAIN EN GAL

Vous avez tous reçu un courrier dans votre boîte aux lettres officielle avec ce programme de désignation. Les clubs désignés comme hôte nous informez rapidement en cas de problème de stade en ce début de saison.

Prévenez le club site du nombre d'équipes que vous alignerez le plus tôt possible.

Pour la journée d'accueil, préparez le nombre de terrains nécessaires dans la mesure de votre capacité d'accueil, organisez un nombre de rencontres le plus pertinent pour que tous jouent équitablement. Nous visiterons quelques sites pour un premier contact cette saison, les sites non visités nous excuseront car nous n'aurons pas assez de temps pour voir tout le monde.

 **COMMISSION U7**

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

Courrier-messagerie :

REPRISE DE LA SAISON :

Matinée d'accueil le samedi 23 Septembre 10h00 à Saint-Priest – Stade MENDES FRANCE.

C'est le club de l'ASC Saint-Priest qui assure l'organisation de cet accueil.

Convocation 9h15 pour la mise en place.

Les clubs nous précisent TOUS s'ils participent et le nombre d'équipes MINIMUM qu'ils espèrent aligner.



FOOT LYON RHÔNE

PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 1ER AU 3 SEPTEMBRE 2017

WEEK-END DU 8 AU 10 SEPTEMBRE 2017

Seniors D1 / Phase Unique	Poule A	1
----------------------------------	----------------	----------

Samedi 02/09/2017 19H

19358398	50004.1	Manissieux As 1- Ev.S. Lamurien 1		Stade Armand Yaghlian
	Arbitre centre	BOIZET Herve	871810259	15 km Terrain Andre Fassion
	Arbitre assistant 1	DAG Laure	2546780178	9 km 63 Rue De Savoie
	Arbitre assistant 2	KEROUANI Nabil	2520430826	18 km 69800 ST PRIEST
	Délégué principal	KEROUANI Hocine	2510044056	19 km

Samedi 02/09/2017 19H30

19358396	50002.1	Am.Laiq. Mions 1- Menival F.C. 1		Stade Des Tilleuls 1
	Arbitre centre	GATINEAU Quentin	2598612831	39 km Avenue Des Tilleuls
	Arbitre assistant 1	MEAUDRE Cedric	2538653760	21 km 69780 MIONS
	Arbitre assistant 2	CHTOUROU Amine	2543361226	16 km
	Délégué principal	GUISSI Mustapha	2543834452	22 km
19358399	50005.1	Corbas F.C. 1- Chazay Fc 1		Stade Des Taillis 1
	Arbitre centre	BOUGATEF Karim	2548630516	9 km Rue Des Taillis
	Arbitre assistant 1	KEMERCHOU Maunir	2544347786	19 km 69960 CORBAS
	Arbitre assistant 2	DEFOIX Vincent	2519429309	60 km

Samedi 02/09/2017 20H

19358400	50006.1	Sud Azergues Foot 1- Venissieux M. 2		Complexe Sportif Jean Bidon
	Arbitre centre	CIMIER Guillaume	199151884	51 km 200 Avenue Du Stade
	Arbitre assistant 1	SAKER Mohamed	2599863520	31 km Chessy Les Mines
	Arbitre assistant 2	BOUKABENE Mamar	2520231437	30 km 69380 CHESSY
	Délégué principal	BOISSET Bernard	2599860622	19 km

Dimanche 03/09/2017 15H

19358395	50001.1	U.S. Loire S/Rhone 1- Et.S. Trinite Lyon 1		Stade Du Prin
	Arbitre centre	CHAOUCH Sami	2599864618	28 km Rue Du Prin
	Arbitre assistant 1	JULLIEN Jerome	2543014396	11 km 69700 LOIRE SUR RHONE
	Arbitre assistant 2	JUSSEY Alexandre	801812678	28 km
	Délégué principal	BENDJEDDOU Mourad	2520246748	24 km
19358397	50003.1	F.C. Pontcharra St L 1- Hte Brevenne F. 1		Complexe Sportif Roger Marduel
	Arbitre centre	BUTTARD Sylvain	2544481391	35 km Chemin Du Stade
	Arbitre assistant 1	SMAIL Amar	2599864418	55 km Le Moulin
	Arbitre assistant 2	OUNNAS Hacene	2520251768	43 km 69490 PONTCHARRA SUR TURDINE

Seniors D1 / Phase Unique	Poule B	2
----------------------------------	----------------	----------

Samedi 02/09/2017 18H

19358527	50067.1	Pt De Cheruy 1- Craponne As 1		Complexe Sportif Grammont 1
	Arbitre centre	CANILLAS Philippe	2520349683	Terrain Edouard Grammont
	Arbitre assistant 1	SYLLA Madiba	1495315418	34 km 16, Rue Du 8 Mai 1945
	Arbitre assistant 2	KECILI Mahfoud	2547200102	45 km 38230 PONT DE CHERUY

Samedi 02/09/2017 18H30

19358531	50071.1	Feyzin C.B.E. 1- Bron Grand Lyon 2		Stade Jean Bouin 1
	Arbitre centre	MOLINO Alessandro	2548621232	25 km Rue Jean Bouin
	Arbitre assistant 1	MEHIAOUI Mohamed	2558636852	43 km 69320 FEYZIN
	Arbitre assistant 2	FEKRANE Yacine	2546160911	10 km
	Délégué principal	PORTEJOIE Gilles	2529400816	25 km

Dimanche 03/09/2017 13H

19358529	50069.1	Chaponnay Mar 2- U.F.B.St Jean D'Ard. 2		Complexe Sportif Gil La Forêt
	Arbitre centre	BOLZE Thierry	2500714159	27 km Rue Du Stade
	Arbitre assistant 1	ROS Annie	2599863112	19 km 69970 CHAPONNAY
	Arbitre assistant 2	PLUSQUIN Florian	2519405337	46 km

Seniors D1 / Phase Unique	Poule B	2
----------------------------------	----------------	----------

Dimanche 03/09/2017 13H

19358532	50072.1	Hauts Lyonnais 2- Vaulx En V.Us 1		Stade Thomas Granjon
	Arbitre centre	MICHAUD Jimmy	1222718298	29 km Boulevard Du Stade
	Arbitre assistant 1	SASSI Moldi	2544584328	46 km 69590 ST SYMPHORIEN SUR
	Arbitre assistant 2	ROUGIER Marc	2538638529	57 km COISE
	Délégué principal	DUBOURG Christian	2599861313	36 km

Dimanche 03/09/2017 15H

19358528	50068.1	St Fons Co 1- Ent.S. St Priest 1		Stade De La Cressonnière 1
	Arbitre centre	MARION Vincent	2529415562	37 km Rue Louis Girardet
	Arbitre assistant 1	MELLOUK Mehdi	2599864776	6 km 69190 ST FONS
	Arbitre assistant 2	KADDOUR Hakim	2578623161	7 km
	Délégué principal	DUBOURG Christian	2599861313	18 km
19358530	50070.1	Usel Foot 1- Fc Pays Viennois 1		Stade Des Marais 1
	Arbitre centre	AGHBALOU Mustapha	2510479643	62 km Les Marais
	Arbitre assistant 1	TASS Abdelaziz	2548649156	15 km 69330 JONAGE
	Arbitre assistant 2	AIT AISSA Tarik	2545466921	29 km
	Délégué principal	CANNAUX Franck	2520232406	19 km

Seniors D2 / Phase Unique	Poule A	3
----------------------------------	----------------	----------

Samedi 02/09/2017 19H

19359452	50530.1	Chassieu Decines F.C 2- Ent.S. Charly F. 1		Stade Romain Tisserand 1
	Arbitre centre	BELGACEM Lotfi	2510694315	26 km 17 Chemin Du Treves
	Arbitre assistant 1	AMEUR Toufic	2599863270	24 km 69680 CHASSIEU
	Arbitre assistant 2	D'ADAMO Alexandre	2519427931	21 km

Samedi 02/09/2017 20H

19359454	50532.1	Caluire S.C. 2- Vaulx En V Fc 3		Stade Terre Des Lièvres 2
	Arbitre centre	MESSAFRI Yanisse	2520430760	18 km Terrain Annexe
	Arbitre assistant 1	RAMMACH Tarik	2520427920	18 km 109 Chemin De Crepieux
	Arbitre assistant 2	OUNNAS Tahar	2545995905	15 km 69300 CALUIRE ET CUIRE

Dimanche 03/09/2017 15H

19359451	50529.1	A.S. Rhodanienne 1- O. St Quentin Fal 1		Stade Henri Fouchard 1
	Arbitre centre	YALCIN Celal	2599863250	79 km Rue Des Mariniers 38370 LES ROCHES DE CONDRIEU
19359453	50531.1	Ly.Chem.Vaise 1- F.C. Bords De Saone 3		Stade Gilbert Vignes
	Arbitre centre	BOUBEKER Scander	2598629240	11 km 36 Av. Sidoine Apollinaire 69009 LYON
19359455	50533.1	St Forgeux As 1- Lyon Football Fc 3		Stade Henri Denis 1
	Arbitre centre	HASSEINE Brahim	2528717217	67 km 80 Rue Du Stade 69490 ST FORGEUX
19359456	50534.1	Odenas Charentay Sla 1- Asvel Villeurbanne 1		Stade Municipal
	Arbitre centre	RECHAD Mohamed	2588644180	76 km Route Departementale 63 69220 CHARENTAY

Seniors D2 / Phase Unique	Poule B	4
----------------------------------	----------------	----------

Samedi 02/09/2017 18H

19359586	50598.1	Beaujolais Foot 1- Val Lyonnais Fc 2		Stade Des Charmilles
	Arbitre centre	LANDY Olivier	2500536213	72 km Rue Du Lavoir
	Arbitre assistant 1	EISINGER Luc	2544017448	79 km 69820 FLEURIE
	Arbitre assistant 2	GAILLETON Jerome	2599861676	10 km

Samedi 02/09/2017 19H30

Seniors D2 / Phase Unique	Poule B	4
----------------------------------	----------------	----------

Samedi 02/09/2017 19H30

19359583	50595.1	G.S. Chasse 1- Lyon Croix Rousse F. 1		Complexe Sportif De Moleye 2
Arbitre centre		BENCHIHI Ilyes	2599865008	30 km
Arbitre assistant 1		BELHARIZI Fateh	2546442051	28 km
Arbitre assistant 2		FOREST Antoine	2545397441	29 km
Délégué principal		HAMADOU Amar	2599861457	33 km

Dimanche 03/09/2017 15H

19359584	50596.1	Diemoz A.S. 1- Sevenne F.C. 1		Stade Rémy Touchant 1
Arbitre centre		GHEDHAB Farid	2548640972	32 km
				1 Rue Des Etangs
				38790 DIEMOZ
19359585	50597.1	Fc Sud Ouest 69 1- O. Sathonay 1		Stade Paul Verguin 1
Arbitre centre		ISMAILZADA Ahmet	2546459382	25 km
				Chemin Du Stade
				69440 MORNANT
19359587	50599.1	A.S. St Martin En Ha 1- Villeur A.S.A 1		Stade Municipal
Arbitre centre		MONTEILHET Eric	2599863423	49 km
				Avenue Des Hauts Du Lyonnais
				69850 ST MARTIN EN HAUT
19359588	50600.1	Oullins Casc 1- C.S. Ozon St Symphor 1		Stade Du Merlo N° 1
Arbitre centre		OURRI Julien	2520428796	41 km
				Avenue De L'Aqueduc De Beaunant
				69600 OULLINS

Seniors D2 / Phase Unique	Poule C	5
----------------------------------	----------------	----------

Dimanche 03/09/2017 12H30

19359717	50663.1	F.C. Pontcharra St L 2- A.S. Des Buers Ville 1		Complexe Sportif Roger Marduel
Arbitre centre		CHARLEUX Guillaume	2519439390	13 km
				Chemin Du Stade
				Le Moulin
				69490 PONTCHARRA SUR
				TURDINE

Dimanche 03/09/2017 13H

19359720	50666.1	A.S. De Montchat Lyo 2- Vaulx Olympiq 1		Stade Marc Vivien Foé 1
Arbitre centre		ISMAILZADA Omaid	2543110721	9 km
				Ex Jules Verne
				7 Rue Jules Verne
				69003 LYON

Dimanche 03/09/2017 15H

19359715	50661.1	La Verpilliere 1- J.S.Irigny 1		Stade Gallois
Arbitre centre		RIGOLET Frederic	2520347010	23 km
Délégué principal		LARIBI Abderrazak	2544331938	33 km
				38290 LA VERPILLIERE
19359716	50662.1	Domtac Fc 2- Ev.S. Genas Azieu 1		Stade De L' Hippodrome 1
Arbitre centre		BELAID Faouzi	2520350612	25 km
				Avenue Du Casino
				69890 LA TOUR DE SALVAGNY
19359718	50664.1	St. Amplepuisien 1- St Fons Port. 1		Parc Des Sports Henri Malatray
Arbitre centre		MEYER David	2519427797	56 km
				Chemin De Bagatelle
				69550 AMPLEPUIIS
19359719	50665.1	F.C. St Cyr Au Mont 1- F.C. St Romain De Po 1		Stade Des Combes
Arbitre centre		GHOUIRI Mohamed	2558625246	16 km
				Rue Du Stade
				69450 ST CYR AU MONT D OR

Seniors D2 / Phase Unique	Poule D	6
----------------------------------	----------------	----------

Samedi 02/09/2017 19H

19359849	50729.1	Pays De L Arbresle 1- Chandieu Heyrieux As 1		Stade Municipal
Arbitre centre		TARTARIN Jean Noel	2520231754	52 km
Arbitre assistant 1		MAHJoubi Mehdi	2543010996	33 km
Arbitre assistant 2		HAMADA Ali	2510692405	50 km
				201 Route De Paris
				69210 L ARBRESLE

Samedi 02/09/2017 20H

Seniors D2 / Phase Unique		Poule D		6
Samedi	02/09/2017	20H		
19359850	50730.1	C.S Meginand 2- F.C. Ste Foy Les Lyo 1		Complexe Sportif Grand Croix 3
Arbitre centre	BUISARD Thibault	1646014436	74 km	Chemin Du Stade
Arbitre assistant 1	GUEI Pierre	2545797461	10 km	69280 MARCY L ETOILE
Arbitre assistant 2	HERNANDEZ Jean Marie	2510056170	47 km	
Dimanche	03/09/2017	13H30		
19359848	50728.1	A.S. Villefontaine 1- F.C. Rive Droite 1		Stade De La Prairie
Arbitre centre	CHEKIR Sahbi	2520351931	45 km	Route De Vaulx Arbier Cd36
				38090 VILLEFONTAINE
				Coupe de France autre club loc
Dimanche	03/09/2017	15H		
19359847	50727.1	Neuville S/S 2- Venissieux Us 1		Stade Jean Oboussier 2
Arbitre centre	GIRARD Gregory	2510950794	52 km	Terrain Annexe Rene Millet
				Route De Lyon
				69250 NEUVILLE SUR SAONE
19359851	50731.1	Et.S. Lierguaise 1- U.S. Millery Vourles 2		Stade Pierre Berger
Arbitre centre	BOURAD Mouloud	2520430758	46 km	524 Montee Saint Eloi
				69400 LIERGUES
19359852	50732.1	O. St Genis Laval 2- Chambost Allieres St 1		Stade Clos De Beauregard 1
Arbitre centre	BERUJON Christophe	2558633607	54 km	179 Avenue De Gadagne
				69230 ST GENIS LAVAL
U19 D1 / Phase Unique		Poule Unique		25
Samedi	02/09/2017	15H30		
19361911	51717.1	Lyon Football Fc 2- Craponne As 1		Stade Roger Ebrard
Arbitre centre	BROYER Cedric	2528725503	35 km	Terrain Georges Vuillermet 2
Arbitre assistant 1	ABADA Abdelkader	2545725622	12 km	61 Avenue Viviani
Arbitre assistant 2	FRANCOLS Jeremy	2543117037	33 km	69008 LYON
19361915	51721.1	Oullins Casc 1- Venissieux M. 2		Stade Du Merlo N° 1
Arbitre centre	MAMMAD Zineddine	2545465813	47 km	Avenue De L'Aqueduc De Beaunant
Arbitre assistant 1	OUKALA Nacerdine	2598619894	20 km	69600 OULLINS
Arbitre assistant 2	MICHAUD Yoann	2518688259	20 km	
Samedi	02/09/2017	17H30		
19361913	51719.1	F.C. De Limonest 1- Hauts Lyonnais 1		Parc Des Sports Courtois Fillot2
Arbitre centre	HARBAOUI Adel	2528714535	21 km	Terrain Annexe
Arbitre assistant 1	UZMEZ Yasin	2528722991	30 km	53 Route De St Didier
Arbitre assistant 2	HAMZA Boubaker	2598620833	27 km	69760 LIMONEST
Dimanche	03/09/2017	10H		
19361912	51718.1	A.S. De Montchat Lyo 2- Domtac Fc 2		Stade Marc Vivien Foé 1
Arbitre centre	TAULEGNE Samy	2544320354	3 km	Ex Jules Verne
Arbitre assistant 1	ABADA Abdelkader	2545725622	9 km	7 Rue Jules Verne
Arbitre assistant 2	AKKUS Nafis	2518689150	52 km	69003 LYON
Dimanche	03/09/2017	12H30		
19361914	51720.1	U.F.B.St Jean D'Ard. 1- A.S. Bellecour Perra 1		Stade Marcel Giroud 1
Arbitre centre	REBACHE Tarik	2598634663	63 km	4 Square De La Liberte
Arbitre assistant 1	MAMMAD Oussama	2546817114	21 km	Balmont
Arbitre assistant 2	BEN MABROUK Yanis	2547154425	53 km	69220 ST JEAN D ARDIERES
Dimanche	03/09/2017	13H		
19361916	51722.1	Bron Grand Lyon 1- Meyzieu 1		Stade Jean Jaurès
Arbitre centre	AZOUGGARHE Abdelilah	2543354676	6 km	2 Avenue Des Sports
Arbitre assistant 1	AMERI Sabri	2547207781	6 km	69500 BRON
Arbitre assistant 2	BOUTORH Hamza	2543439666	4 km	

Feminin Regional 1 / Phase 1	Poule B	374
-------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 10/09/2017 15H

19538230 23298.1 Arbitre centre	Ev.S. Genas Azieu 1- Nivolas V. Cs 1	Complexe Sportif P. Peyronnet 14 Chemin De Cadou 69740 GENAS
19538231 23299.1 Arbitre centre	Cheran F.C. 1- Caluire F.Filles1968 1 A désigner par 8607	Stade De La Combe Allee Des Sports La Combe 74540 ALBY SUR CHERANT
19538232 23300.1 Arbitre centre	Nivolet Fc 1- Ly.O.Lyonnais Fem 2 A désigner par 8606	Stade A Lambert Route De L'Eglise 73000 BASSENS
19538233 23301.1 Arbitre centre	Chazay Azergues 1- Se.Fc Etienne 1	Stade Joseph Magat 2 Terrain Annexe Rue Du Stade 69380 CHAZAY D AZERGUES

Feminin Regional 2 / Phase 1	Poule B	362
-------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 10/09/2017 15H

19545022 23390.1 Arbitre centre	Estrablin 1- Caluire F.Filles1968 2 THEVENIN Cyril 1529544934 57 km	Stade Municipal 169 Allee Des Sports 38780 ESTRABLIN
19545023 23391.1 Arbitre centre	F.C. Pontcharra St L 1- Pierrelatte 1 GAILLETON Jerome 2599861676 64 km	Complexe Sportif Roger Marduel Chemin Du Stade Le Moulin 69490 PONTCHARRA SUR TURDINE
19545024 23392.1 Arbitre centre	O. Valence 2- Sud Lyonnais F 2013 1 A désigner par 8603	Stade Bonnardel La Palla Avenue Des Baumes 26000 VALENCE
19545025 23393.1 Arbitre centre	A.S. St Martin En Ha 1- Montrond Es 1 VEYRAN Sebastien 2578615468 20 km	Stade Municipal Avenue Des Hauts Du Lyonnais 69850 ST MARTIN EN HAUT

U19 Ligue Honneur / Phase 1	Phase Unique	13
------------------------------------	---------------------	-----------

Dimanche 10/09/2017 13H

19365296 20001.1 Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2	Chambery Savoie Foot 1- Domtac Fc 1 A désigner par 8600 A désigner par 8600	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
19365297 20002.1 Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2	Miserieux Tre 1- St Priest As 1 A désigner par 8600 A désigner par 8600	Complexe Sportif De Fétan 1 Allee Des Filieristes 01600 TREVOUX
19365298 20003.1 Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2	Chaponnay Mar 1- Lyon Football Fc 1 A désigner par 8600 A désigner par 8600	Complexe Sportif Gil La Forêt Rue Du Stade 69970 CHAPONNAY
19365300 20005.1 Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2	Bourg Peronn. 1- A.S. De Montchat Lyo 1 A désigner par 8600 A désigner par 8600	Stade Municipal 1 100 Chemin Du Stade 01960 PERONNAS
19365301 20006.1 Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2	Lyon Duchere 1- Grenoble Foot 38 1 A désigner par 8600 A désigner par 8600	Stade De La Sauvegarde 490 Av. Ben Gourion La Duchere 69009 LYON

U19 Promotion Ligue / Phase 1	Poule A	14
--------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 10/09/2017 13H

U19 Promotion Ligue / Phase 1	Poule A	14
--------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 10/09/2017 13H

19365429	20068.1	U.S. Millery Vourles 1- Etrat La Tour 1	Complexe Sportif Richard Vitton1 Route De Brignais 69390 VOURLES
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	ABADA Abdelkader 2545725622 27 km	
	Arbitre assistant 2	BOUTORH Hamza 2543439666 17 km	
19365431	20070.1	Villefranche Fc 1- Sud Ardeche F.Av. 1	Stade Pierre Montmartin Rue Pierre Montmartin 69400 GLEIZE
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	CHIKHAOUI Mohamed 2543754294 39 km	
	Arbitre assistant 2	UZMEZ Yasin 2528722991 45 km	
19365432	20071.1	Cruas S.C. 1- Vaulx En V Fc 1	Stade Gilbert Espeyte 1 Avenue De Provence 07350 CRUAS
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8603	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8603	
19365433	20072.1	Venissieux Us 1- Bourgoin Fc 1	Stade Laurent Gérin 1 Terrain Mixte Foot/Rugby 24 Avenue Jacques Duclos 69200 VENISSIEUX
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	DIALLO Souleye 2518676597 11 km	
	Arbitre assistant 2	HAMZA Boubaker 2598620833 1 km	

U19 Promotion Ligue / Phase 1	Poule B	15
--------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 10/09/2017 13H

19381153	20832.1	Mda Foot 1- Echirolles Fc 1	Stade Ludovic Giuly 2 Chemin Des Alouettes La Moutonne 69380 CHASSELAY
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	HARBAOUI Adel 2528714535 29 km	
	Arbitre assistant 2	MAMMAD Oussama 2546817114 17 km	
19381155	20834.1	Venissieux M. 1- Lyon Duchere 2	Stade Auguste Delaune 3 Terrain Annexe 10 Av. Martyrs De La Resistance 69200 VENISSIEUX
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	JABEUR Haris 2518688368 11 km	
	Arbitre assistant 2	IMER Murtezan 2546862501 22 km	

U18 Feminin Ligue / Phase 1	Poule B	376
------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 10/09/2017 15H

19566864	23415.1	Caluire F.Fille1968 1- Croix Savoie Ambilly 1	Stade Terre Des Lièvres 2 Terrain Annexe 109 Chemin De Crepieux 69300 CALUIRE ET CUIRE
19566865	23416.1	Lyon Football Fc 1- Chazay Azergues 1	Stade Du Clos Layat 1 260 Route De Vienne 69008 LYON
19566866	23417.1	St Etienne As 2- Ev.S. Genas Azieu 2	

U17 Ligue Honneur / Phase 1	Phase Unique	186
------------------------------------	---------------------	------------

Samedi 09/09/2017 17H

19365693	20200.1	Vaulx En V Fc 1- Nivolet Fc 1	Stade Francisque Jomard 2 Avenue Paul Marcellin 69120 VAULX EN VELIN
	Arbitre assistant 1	OUKALA Nacerdine 2598619894 2 km	
	Arbitre assistant 2	FRANCOLS Jeremy 2543117037 21 km	

Dimanche 10/09/2017 13H

19365694	20201.1	Bourg Peronn. 1- Ly.O.Lyonnais 2	Stade De La Polyvalente Allee De La Grange Magnien 01960 PERONNAS
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8601	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8601	
19365696	20203.1	Grenoble Foot 38 1- Venissieux M. 1	Stade Du Clos D' Or 111 Rue De Stalingrad 38100 GRENOBLE
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8602	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8602	

U17 Ligue Honneur / Phase 1	Phase Unique	186
------------------------------------	---------------------	------------

Dimanche 10/09/2017 13H

19365697	20204.1	St Priest As 2- Andrezieux Asf 1		Stade Jean Bouin 2
	Arbitre assistant 1	TAGHZAOUI Nordine	2543726445	32 km
	Arbitre assistant 2	AKKUS Nafis	2518689150	58 km
				104 Avenue Jean Jaures
				69800 ST PRIEST

Dimanche 10/09/2017 15H

19365692	20199.1	Oullins Casc 1- Bourgoin Fc 1		Stade Du Merlo N° 1
	Arbitre assistant 1	BELGHOULA Riadh	2545372686	16 km
	Arbitre assistant 2	DEVILLIERS Maximilien	2543271110	21 km
				Avenue De L'Aqueduc De Beaunant
				69600 OULLINS

U17 Promotion Ligue / Phase 1	Poule A	187
--------------------------------------	----------------	------------

Dimanche 10/09/2017 13H

19365824	20265.1	Villefranche Fc 2- Davezieux Us 1		Stade Jean Le Mouton
	Arbitre centre			Rue Mirabeau
				69400 VILLEFRANCHE
19365825	20266.1	Lyon Football Fc 2- Domtac Fc 1		Stade Du Clos Layat 1
	Arbitre centre			260 Route De Vienne
				69008 LYON
19365827	20268.1	Neuville S/S 1- Bg Peronnas 2		Stade Jean Oboussier 1
	Arbitre centre			Route De Lyon
				69250 NEUVILLE SUR SAONE

U17 Promotion Ligue / Phase 1	Poule B	188
--------------------------------------	----------------	------------

Samedi 09/09/2017 17H

19365958	20333.1	Cote Saint Andre Fc 1- O. St Genis Laval 1		Stade Rémy Jouffrey
	Arbitre centre		A désigner par 8602	30 Avenue General De Gaulle
				38260 LA COTE ST ANDRE

Dimanche 10/09/2017 13H

19365957	20332.1	Oullins Casc 2- Miserieux Trevoux 1		Stade Du Merlo N° 1
	Arbitre centre			Avenue De L'Aqueduc De Beaunant
				69600 OULLINS
19365961	20336.1	Se.Olympique 1- Lyon Duchere 1		Stade Roger Rocher N° 1
	Arbitre centre		A désigner par 8604	Rue Du 14 Juillet
				Cite Meons
				42000 ST ETIENNE

U15 Ligue Elite / Phase 1	Poule Elite	18
----------------------------------	--------------------	-----------

Samedi 09/09/2017 15H

19366220	20463.1	St Priest As 1- O. Valence 1		Stade Jean Bouin 1
	Arbitre centre		A désigner par 8600	104 Avenue Jean Jaures
	Arbitre assistant 1	GUNGOR Evren	2547891591	7 km
	Arbitre assistant 2	MESSALTI Mohamed	2544472971	5 km
				69800 ST PRIEST

Dimanche 10/09/2017 12H

19366221	20464.1	Lyon Football Fc 1- Se.Asse 1		Stade Roger Ebrard
	Arbitre centre		A désigner par 8600	Terrain Georges Vuillermet 2
	Arbitre assistant 1	AMERI Sabri	2547207781	7 km
	Arbitre assistant 2	ATAOUI BENCELLA Mehdy	2548187438	4 km
				69008 LYON

Dimanche 10/09/2017 13H

19366223	20466.1	Venissieux M. 1- Ly.O.Lyonnais 1		Stade Auguste Delaune 3
	Arbitre centre		A désigner par 8600	Terrain Annexe
	Arbitre assistant 1	CHENNOUF Hamza	2545433771	18 km
	Arbitre assistant 2	MICHAUD Yoann	2518688259	30 km
				10 Av. Martyrs De La Resistance
				69200 VENISSIEUX

U15 Ligue Elite / Phase 1	Poule Elite	18
----------------------------------	--------------------	-----------

Dimanche 10/09/2017 13H

19366225 20468.1	O. St Genis Laval 1- Bourg Peronn. 1	Stade Clos De Beauregard 2
Arbitre centre	A désigner par 8600	Terrain Annexe
Arbitre assistant 1	BEN MABROUK Yanis 2547154425 21 km	179 Avenue De Gadane
Arbitre assistant 2	HMICH Yanis 2544355686 13 km	69230 ST GENIS LAVAL

U15 Ligue Honneur / Phase 1	Phase Unique	19
------------------------------------	---------------------	-----------

Dimanche 10/09/2017 13H

19366352 20529.1	Andrezieux Asf 1- Domtac Fc 1	Complexe Sportif Gouyonnière 2
Arbitre centre	A désigner par 8604	Rue Dorine Bourneton
		42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
19366355 20532.1	Rhone Crussol 07 1- Ly.O.Lyonnais 2	Stade De La Plaine 1
Arbitre centre	A désigner par 8603	Rue Pierre De Coubertin
		07130 ST PERAY
19366356 20533.1	Vaulx En V Fc 1- Davezieux Us 1	Stade Francisque Jomard 2
Arbitre centre	PAVAN David 2543840944 13 km	Avenue Paul Marcellin
		69120 VAULX EN VELIN

Dimanche 10/09/2017 15H

19366357 20534.1	Eybens Oc 1- Oullins Casc 1	Stade Roger Journet
Arbitre centre	A désigner par 8602	Terrain Ex Ruire
		23 Rue Des Ruire
		38320 EYBENS

U15 Ligue Promotion / Phase 1	Poule A	22
--------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 10/09/2017 13H

19366486 20597.1	Et.S. Trinite Lyon 1- Grenoble Foot 38 2	Stade Pierre Bavozet 1
Arbitre centre	BREURE Corentin 2543916283 11 km	104 Avenue General Frere
Arbitre assistant 1	A désigner par 8600	69008 LYON
19366488 20599.1	U.S. Millery Vourles 1- Lyon Football Fc 2	Complexe Sportif Richard Vitton2
Arbitre centre	BOZ Furkan 2545028446 26 km	Route De Brignais
Arbitre assistant 1	A désigner par 8600	En Couat
		69390 VOURLES
19366489 20600.1	Montelimar Us 1- Villefranche Fc 1	Stade De L' Hippodrome 1
Arbitre centre	A désigner par 8603	Route D Espeluche
Arbitre assistant 1	A désigner par 8600	26200 MONTELMAR

U15 Ligue Promotion / Phase 1	Poule B	23
--------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 09/09/2017 15H

19366621 20666.1	O. Valence 2- St Priest As 2	Stade Chamberlière 1
Arbitre centre	A désigner par 8603	Rue Jean Vilar
Arbitre assistant 1	A désigner par 8600	26000 VALENCE

Dimanche 10/09/2017 13H

19366619 20664.1	Essor Bresse Saone 1- A.S. De Montchat Lyo 1	Stade Des Belouses 2
Arbitre centre	A désigner par 8601	Route De Montrevel
Arbitre assistant 1	A désigner par 8600	01380 BAGE LE CHATEL
19366620 20665.1	Firminy Fco 1- Oullins Casc 2	Stade Du Soleil
Arbitre centre	A désigner par 8604	28 Rue Des Perrieres
Arbitre assistant 1	A désigner par 8600	42700 FIRMINY

Coupe De France / Phase Régionale	M (Auvergn-Rh.Alpes)	148
--	-----------------------------	------------

Dimanche 10/09/2017 14H30

Coupe De France / Phase Régionale		M (Auverg-Rh.Alpes)	148
Dimanche	10/09/2017	14H30	
19867297	24644.1	(SE D2) Villeur A.S.A 1 - Valdaine F.C. 1 (S REG3 E)	Stade Ahmed Mokrane 40 Rue Jules Guesde 69100 VILLEURBANNE
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867299	24646.1	(SE D3) F.C. Gerland Lyon - Chabeuil F.C. 1 (D1) 1	Stade Des Channées 70 Rue Felix Brun 69007 LYON
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867301	24648.1	(D2) Vallis Aurea Foot 1 - Bron Grand Lyon 1 (S REG2 E)	Stade Municipal 1 437 Route De La Gare 26210 EPINOUBE
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8603	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8603	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867302	24649.1	(S REG3 E) Sud Lyonnais F- Montelimar Us 1 (S REG1 2013 1 E)	Stade De La Plaine 1 Route De Marennas 69360 COMMUNAY
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867309	24655.1	(D2) Montelimar Fc 1- St Fons Co 1 (SE D1)	Stade Bagatelle Stade De Bagatelle 26200 MONTELMAR
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8603	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8603	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867311	24657.1	(D5) Bourdeaux Fcp 1- Meyzieu 1 (S REG3 E)	Stade Municipal Route De Nyons 26460 BOURDEAUX
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8603	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8603	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867312	24658.1	(S REG3 E) Val Lyonnais Fc- Cote Saint Andre Fc 1 (S 1 REG2 E)	Stade Florian Maurice Parc Du Voulrat 29 Rue De La Saigne 69510 MESSIMY
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867313	24659.1	(SE D2) A.S. Des Buers - Corbas F.C. 1 (SE D1) Ville 1	Stade Dominique Matéo 5 Bis Rue Emile Duniere 69100 VILLEURBANNE
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867320	24664.1	(SE D1) Feyzin C.B.E. 1- Sud Ardeche F Av 1 (S REG2 E)	Stade Jean Bouin 1 Rue Jean Bouin 69320 FEYZIN
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867338	24669.1	(SED4) Plaine De L'Ain 01 1- Et.S. Trinite Lyon 1 (SE D1)	Stade Municipal Route De Loyettes 01150 ST VULBAS
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8601	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8601	
	Observateur principal	A désigner par 8600	

Coupe De France / Phase Régionale		M (Auverg-Rh.Alpes)	148
Dimanche	10/09/2017	14H30	
19867344	24675.1	(SED3) Hautecourt 1 - Vaulx En V.Us 1 (SE D1)	Stade Louis Maillot Le Village 01250 HAUTECOURT
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8601	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8601	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867345	24676.1	(SE D2) Odenas Charentay - Ain Sud Foot 1 (NAT3) Sla 1	Stade Municipal Route Departementale 63 69220 CHARENTAY
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867346	24677.1	(SE D2) Ly.Chem.Vaise 1 - Marboz 1 (S REG1 E)	Stade Gilbert Vignes 36 Av. Sidoine Apollinaire 69009 LYON
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867362	24679.1	(S REG3 E) O. De - Cluses Scionzier Fc 1 (S Belleroche 1 REG1 E)	Stade Pierre Montmartin Rue Pierre Montmartin 69400 GLEIZE
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867363	24680.1	(S REG2 E) F.C. Bords De - Annecy Le Vx 1 (S REG3 E) Saone 1	Stade Robert Richard N° 1 Terrain Honneur 200 Rue Comte De Chateaubriand 01600 PARCIEUX
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867406	24691.1	(S REG2 E) U.F.B.St Jean - Feillens 1 (S REG3 E) D'Ard. 1	Stade Marcel Giroud 1 4 Square De La Liberte Balmont 69220 ST JEAN D ARDIERES
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867407	24692.1	(S REG2 E) Fc Veyle Saone- O. St Genis Laval 1 (S 1 REG2 E)	Stade Municipal Le Bourg 01290 ST ANDRE D'HUIRIAT
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8601	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8601	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867424	24694.1	(S REG2 E) Tour St Clair Fc- Decines Uga 1 (S REG3 E) 1	Stade Gérifondière N°3 Route De La Bourbre 38110 ST JEAN DE SOUDAIN
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	ROUSSILLON Alain 2510461452	
	Arbitre assistant 2	AUGUSTE Denis 2520247520 75 km	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867427	24697.1	(SED2) La Valliere 1 - Entente Vauxonne 1 (SE D3)	Stade Louis Evieux Domagne 01250 CEYZERIAT
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8601	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8601	
	Observateur principal	A désigner par 8600	

Coupe De France / Phase Régionale		M (Auverg-Rh.Alpes)	148
Dimanche	10/09/2017	14H30	
19867432	24701.1	(SE/D1) Livradois Sud A.S 1- Domtac Fc 1 (S REG2 E)	Stade De La Gravière Chemin De La Graviere 63940 MARSAC EN LIVRADOIS
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8614	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8614	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867436	24705.1	(SE/D1) St Germain Lb. 1- F.C. De Limonest 1 (NAT3)	Stade Jean Coustes Route D'Ardes Sur Couze 63340 ST GERMAIN LEMBRON
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8614	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8614	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
? 19867484	24714.1	(SE D2) F.C. Ste Foy Les - Chfeug.Dervau 1 (S REG3 Lyo 1 E)	Stade Du Plan Du Loup 1 16 Allee Alban Vistel 69110 STE FOY LES LYON
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
? ou 19867485	24715.1	(SE D2) St Forgeux As 1- Chfeug.Dervau 1 (S REG3 E)	Stade Henri Denis 1 80 Rue Du Stade 69490 ST FORGEUX
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867487	24717.1	(SE D3) Usf Tarare 1- St Chamond Foot 1 (S REG2 E)	Complexe Sportif Léon Masson 1 17 Avenue Edouard Herriot 69170 TARARE
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867489	24719.1	(SE/D3) Chappes F.F 1- Vaulx En V Fc 1 (NAT3)	Stade Les Pointilloux Rue Du Stade Les Pointilloux 63720 CHAPPES
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	A désigner par 8614	
	Arbitre assistant 2	A désigner par 8614	
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867533	24722.1	(S REG2 E) Chassieu - St Beauzire U.S 1 (S REG2 Decines F.C 1 O)	Parc Des Sports R. Troussier 1 Terrain Honneur 38 Avenue Jean Mace 69150 DECINES CHARPIEU
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867534	24723.1	(SE D3) J.St.O. Givors 1- F.C. Rive Droite 1 (SE D2)	Stade Tony Garcia 3 Rue Auguste Delaune 69700 GIVORS
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867556	24725.1	(SE D3) El.S. De Chaponost- Veauche Es 1 (S REG3 E) 1	Stade Robert Guivier 1 Terrain Claude Rebery 14 Rue Du Stade 69630 CHAPONOST
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	
19867558	24727.1	(SE D2) Pays De L - Cebazat Sports 1 (S REG2 Arbresle 1 O)	Stade Municipal 201 Route De Paris 69210 L ARBRESLE
	Arbitre centre	A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Observateur principal	A désigner par 8600	

Coupe De France / Phase Régionale			M (Auverg-Rh.Alpes)	148
Dimanche	10/09/2017	14H30		
19867559	24728.1	(SE D2) St. Amplepuisien 1 - Se Cotechaude 1 (S REG1 E)		Parc Des Sports Henri Malatray Chemin De Bagatelle 69550 AMPLEPUIIS
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Observateur principal		A désigner par 8600	
19867598	24730.1	(SE.D3) Haut Forez Es 1 - Hauts Lyonnais 1 (S REG1 E)		Stade Municipal 42560 MARGERIE CHANTAGRET
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1		A désigner par 8604	
	Arbitre assistant 2		A désigner par 8604	
	Observateur principal		A désigner par 8600	
19867603	24735.1	(SD4) Les Avenieres O. 1 - Ev.S. Genas Azieu 1 (SE D2)		
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	CELIK Mourad	2598635392	
	Arbitre assistant 2	SOUDANI Hamid	2510465706 77 km	
	Observateur principal		A désigner par 8600	
19867611	24743.1	(SE D2) O. St Quentinnois - Lyon Football Fc 1 (S REG2 Fal 1 E)		Complexe Sportif De Tharabie 1 Zone Industrielle De Tharabie Vers Stoc Supermarche 38070 ST QUENTIN FALLAVIER
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Observateur principal		A désigner par 8600	
19867612	24744.1	(SD5) Vallee Bleue Fc 1 - Muroise Foot 1 (SE D3)		Stade Des Usines Route Des Usines 38390 BOUVESSE QUIRIEU
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1	MILED Faycal	2599861096 41 km	
	Arbitre assistant 2	BOUJA Najib	2599864435 17 km	
	Observateur principal		A désigner par 8600	
19867614	24746.1	(SE D2) A.S. Villefontaine 1 - Montreal 1 (S REG3 E)		Stade De La Prairie Route De Vaulx Arbier Cd36 38090 VILLEFONTAINE
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Observateur principal		A désigner par 8600	
19867615	24747.1	(SE D1) Pt De Cheruy 1 - Echirolles Fc 1 (S REG1 E)		Complexe Sportif Grammont 1 Terrain Edouard Grammont 16, Rue Du 8 Mai 1945 38230 PONT DE CHERUY
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Observateur principal		A désigner par 8600	
19867627	24759.1	(S REG2 E) Caluire S.C. 1 - Montlucon Football 1 (NAT3)		Stade Terre Des Lièvres 1 109 Chemin De Crepieux 69300 CALUIRE ET CUIRE
	Arbitre centre		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Observateur principal		A désigner par 8600	

Gambardella Credit Agricole / Phase Régionale			M (Auverg-Rh.Alpes)	185
Samedi	09/09/2017	17H		
19748409	24438.1	(CGCA) Ach 1 - Oullins Casc 1 (U19 D1)		Stade Henri Frechat Rue Du Stade 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU
	Arbitre centre	REBACHE Tarik	2598634663 12 km	
	Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	
	Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
	Délégué principal		A désigner par 8600	
	Observateur principal			
Dimanche	10/09/2017	10H		

Gambardella Credit Agricole / Phase Régionale	M (Auverg-Rh-Alpes)	185
--	----------------------------	------------

Dimanche 10/09/2017 10H

19748388	24417.1	(CGCA) Loire Sornin 1 - St. Amplepuisien 1 (U19 D2)	Stade Des Ilots N°1
Arbitre centre	BEN MOSBAH Ramzi	2546001224 12 km	Route De Marcigny
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal		A désigner par 8604	

Dimanche 10/09/2017 13H

19748389	24418.1	(U19 D1) Hauts Lyonnais 1 - Veauche Es 1 (CGCA)	Stade Municipal
Arbitre centre	BROYER Cedric	2528725503 31 km	Le Bourg
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	69610 AVEIZE
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal			
19748398	24427.1	(U19EXC) Bassin - U.F.B.St Jean D'Ard. 1 (U19 Pontevallo 1 D1)	Complexe Sportif Bassin Pontevallois
Arbitre centre		A désigner par 8601	Le Champ
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	01190 ST BENIGNE
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal		A désigner par 8601	
19748403	24432.1	(CGCA) Ent Mt Brouilly - Bourg Sud 1 (U19PEX) Vaux 1	Stade Municipal
Arbitre centre	BRUN Benoit	2543904105 18 km	Route Departementale 63
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	69220 CHARENTAY
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal			
19748404	24433.1	(U19EXC) Saone Vallee F 1 - Tassin U.O.DI 1 (U19 D2)	Stade Ph. Geoffray
Arbitre centre		A désigner par 8601	Le Bourg
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	01480 CHALEINS
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal		A désigner par 8601	
19748406	24435.1	(CGCA) Sud Lyonnais F - Sarras Sports Ent.S. 1 (U19 2013 1 EXC)	Stade Municipal 1
Arbitre centre	TAULEGNE Samy	2544320354 15 km	120 Rue Des Merles
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	69360 SOLAIZE
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal			
19748407	24436.1	(U19 D2) Fc Pays Viennois - Bron Grand Lyon 1 (U19 1 D1)	Stade Saint Ignace De Malissol 1
Arbitre centre	AZOUGGARHE Abdelilah	2543354676 37 km	Rue Du Stade
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	Malissol
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	38200 VIENNE
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal			
19748408	24437.1	(CGCA) A.S. Sornins - F.C. Bords De Saone 1 Reunis 1 (U19 D2)	Stade Marie Lavenir
Arbitre centre	MAMMAD Zineddine	2545465813 40 km	La Grande Cheminee
Arbitre assistant 1		A désigner par 8600	69790 ST IGNY DE VERS
Arbitre assistant 2		A désigner par 8600	
Délégué principal		A désigner par 8600	
Observateur principal			